



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

18^e séance plénière

Mardi 30 septembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au premier orateur, S. E. M. Ibrahim Assane Mayaki, Ministre des affaires étrangères du Niger et des personnes de nationalité nigérienne vivant à l'étranger.

M. Mayaki (Niger) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Niger, je voudrais, vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de cette cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale. Cette élection constitue pour nous un juste hommage rendu à votre pays, la République d'Ukraine, dont on sait l'attachement aux idéaux de notre Organisation.

À ces félicitations, je tiens à associer les autres membres du Bureau lesquels, j'en suis persuadé, sauront vous aider dans l'accomplissement de votre délicate mission.

À votre prédécesseur, M. Razali Ismail, je voudrais exprimer toute notre appréciation pour le travail remarquable qu'il a accompli durant sa présidence.

À M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, qu'il me soit permis de lui exprimer le total soutien

et les fraternels encouragements du Gouvernement nigérien pour l'action digne d'éloges qu'il déploie et qui consiste à favoriser une plus grande coopération entre nos nations et nos peuples respectifs, en vue de l'édification d'un monde de paix et de progrès.

Une fois de plus, le Niger se réjouit de prendre part à la session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, cadre idéal qui permet aux États Membres de notre Organisation de débattre, dans un esprit de partenariat, des questions complexes qui engagent le destin de notre humanité.

Nous devons convenir que, durant ses 52 ans d'existence, l'Organisation des Nations Unies a réalisé un bilan plus qu'honorable dans la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés, et particulièrement dans les domaines du maintien de la paix, de la décolonisation, de la promotion et du respect des droits de l'homme, ainsi que dans la recherche de solutions mondiales à ces grands problèmes de notre temps que sont le développement, l'environnement, la population et la protection de la femme et de l'enfant, pour ne citer que ceux-là.

L'oeuvre immense ainsi accomplie est surtout le résultat de notre capacité d'agir ensemble dans notre intérêt commun et celui des générations à venir. C'est dire que pour le Niger, la coopération internationale à la base de ces importants acquis se doit d'être renforcée, car elle est source de stabilité et de progrès.

La paix et la sécurité internationales, dont le maintien constitue l'objectif primordial de notre Organisation, méritent notamment, de notre part, une attention de tous les instants, en cette période où la communauté internationale, enfin débarrassée de la guerre froide, s'attelle à la mise en place d'un nouvel ordre mondial, respectant strictement les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.

Mon pays, le Niger, se félicite du rapport que le Secrétaire général a présenté, en juillet dernier, sur la réforme de notre Organisation. Nous appuyons ce processus et fondons l'espoir qu'il donnera la synergie, les moyens et la souplesse indispensables à l'Organisation pour relever les nombreux défis qui se posent à elle, en cette aube du troisième millénaire.

Ma délégation estime également qu'une réforme du Conseil de sécurité est indispensable pour lui assurer une meilleure efficacité, face aux responsabilités qui sont les siennes en matière de sécurité collective. Cette réforme doit notamment prendre en compte l'élargissement dudit Conseil sur la base des principes d'une répartition géographique équitable et de l'égalité souveraine des États.

De même, nous estimons qu'une meilleure maîtrise des situations d'urgence, qui ne manquent pas de surgir çà et là, passe par la nécessaire amélioration de la capacité de notre Organisation à déployer à temps des forces de maintien de la paix, partout où cela s'avère indispensable.

Je voudrais à ce stade dire combien le Niger demeure profondément préoccupé par l'existence de conflits et tensions en Afrique et au Moyen-Orient. Sur le continent africain, tout d'abord, nous constatons avec amertume que ce sont les affrontements et déchirements internes qui sont la cause principale de l'instabilité politique prévalant dans certains pays et des mouvements massifs de réfugiés à l'origine d'une dramatique crise humanitaire. Le Niger, qui nourrit un profond attachement pour la paix, ne peut qu'exhorter une fois de plus les belligérants dans les États concernés à renoncer à la violence pour s'engager dans un dialogue fécond en vue de trouver une solution à leurs différends et restaurer ainsi la stabilité dans leurs pays respectifs.

C'est le lieu ici de rendre un hommage mérité au peuple du Libéria qui, après sept années d'une guerre sans merci, a accepté le plan de paix proposé par les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le respect du cessez-le-feu et, surtout, la tenue le 19 juillet dernier d'élections nationales dans le calme et la transparence, sont particuliè-

rement significatifs de la volonté de paix dont est animé le peuple libérien. Il me plaît ici de saluer le rôle précieux joué par ce grand pays frère qu'est le Nigéria dans le processus de restauration de la paix au Libéria.

Au Congo (Brazzaville) les efforts inlassables déployés par les pays africains voisins ainsi que l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, afin de faire évoluer la situation dans le sens de l'apaisement, méritent à cet égard d'être salués. Plus que jamais cette crise nous interpelle quant à l'urgente nécessité de créer une force africaine de maintien de la paix. Je puis d'ores et déjà vous assurer de l'entière disponibilité de mon pays à contribuer à la mise en place de cette force, comme cela a déjà été le cas au Rwanda, au Burundi et au Libéria.

Concernant la situation au Sahara occidental, mon pays se réjouit de l'Accord récent auquel les deux parties sont parvenues en espérant que le référendum se déroulera dans des conditions de paix et de quiétude.

Dans le souci de promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, il importe que la communauté internationale accorde une attention soutenue à la tension qui ne cesse de monter dans le territoire palestinien occupé, suite à la décision du Gouvernement israélien de procéder à l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est occupée. Cette décision israélienne met en effet en danger le processus de paix engagé à Madrid sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, et du principe terre contre paix.

Face à l'attitude du Gouvernement israélien, la communauté internationale n'a d'autre choix que de redoubler d'efforts pour faire prévaloir le dialogue et surtout la justice, facteurs sur lesquels repose aujourd'hui l'avenir de la paix au Moyen-Orient, avec le nécessaire exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris ceux liés à la création d'un État indépendant, ainsi que le respect scrupuleux des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Depuis sa fondation, notre Organisation n'a cessé d'accorder une priorité élevée à la question du désarmement, et en particulier à l'élimination des armes nucléaires et des armes de destruction massive. Cette question a connu une évolution favorable avec la conclusion de certains instruments internationaux dont les plus significatifs nous semblent être le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Niger qui est nanti de la profonde conviction que le désarmement constitue un élément essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a adhéré à ces importants accords qui visent à empêcher le développement des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

Mon pays reste aussi, tout particulièrement sensible aux questions non moins importantes liées au trafic illicite des armes légères et à l'interdiction totale des mines anti-personnel, grave fléau qui continue d'infliger d'indicibles souffrances à l'humanité.

Les guerres civiles et les turbulences politiques en Afrique ont favorisé la prolifération d'armes illicites. Pour procéder à la collecte et au contrôle des armes illicitement détenues par des particuliers, le Niger s'est associé à l'Organisation des Nations Unies et à certains pays voisins en vue de mener une action globale de lutte contre ce fléau. Au plan interne, il a été créé, en 1994, une Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites.

L'existence sur le plan régional d'initiatives liées au désarmement, et dont certaines ont d'ailleurs abouti à la conclusion d'arrangements tels que le Traité sur la dénucléarisation de l'Afrique, constitue également pour mon pays un motif de réelle satisfaction.

Il nous paraît maintenant essentiel de mettre à profit le climat de confiance et de coopération qui prévaut sur la scène internationale pour donner une dynamique nouvelle aux négociations multilatérales devant conduire au désarmement nucléaire. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions progresser vers l'édification d'un monde plus sûr, légitime aspiration de nos peuples respectifs.

Les effets dramatiques de la pauvreté dans un grand nombre de pays ne font que renforcer l'instabilité de notre monde.

En dépit des progrès remarquables réalisés ces dernières années dans les domaines économique et social, suite à la mise en oeuvre de réformes économiques structurelles, l'Afrique demeure, à maints égards, la région où la pauvreté connaît un développement spectaculaire. C'est dans ce continent, en effet, que se trouve la majorité des pays ayant les indices les plus faibles en matière de développement humain.

C'est pourquoi, en tant que pays sahélien, nous estimons que le processus de réforme proposé par le Secrétaire général doit renforcer le rôle de l'Organisation et ses fonc-

tions dans les questions du développement, en axant ses priorités sur la réduction de la pauvreté et le renforcement de la participation d'un plus grand nombre de pays à l'économie mondiale en expansion. La remarquable contribution qu'apportent les institutions de développement que sont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans notre pays doit être à cet égard relevée.

Nous encourageons donc le Secrétaire général à veiller, dans le processus de réforme, à respecter l'autonomie de ces organismes afin de préserver leur efficacité. Si, en son temps, nous avons eu à saluer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté en 1991, et complété par l'Initiative spéciale des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée par le Secrétaire général de l'ONU en mars 1996, dans le but d'aider l'Afrique dans ses efforts de redressement, il s'avère aujourd'hui plus qu'urgent que les pays industrialisés accordent à ces programmes un large soutien et concrétisent la création du Fonds de diversification requis pour permettre aux pays africains de mieux valoriser leurs produits de base et assurer ainsi des ressources vitales pour leurs populations. Ce soutien doit notamment se manifester par la mobilisation de ressources qui seront investies dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation de base, la santé, la sécurité alimentaire et l'eau, secteurs qui sont à même d'aider à poser des bases solides pour un développement durable de l'Afrique.

Certes, l'Afrique a besoin d'aide. Mais mon pays reste convaincu que les ressources dont ce continent a besoin pour soutenir et accompagner ses efforts de développement peuvent être générées par l'accroissement de ses échanges commerciaux avec les pays développés. En outre, les pays africains attendent des pays industrialisés la mise en oeuvre de mesures adoptées dans le cadre de l'Acte final des négociations d'Uruguay, complétées par les dispositions spécifiées dans les Accords de Marrakech en leur faveur, pour leur permettre de réduire les conséquences négatives que les réformes envisagées dans le cadre de ces négociations pourraient avoir sur ceux d'entre eux qui sont importateurs nets de produits alimentaires.

De même, la dette extérieure des pays africains nécessite des solutions viables et équitables allant au-delà des mesures prises dans le cadre du Club de Paris. À cet égard, la nouvelle initiative entreprise récemment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, et qui vise à réduire sensiblement la dette multilatérale des pays les plus pauvres, devrait s'étendre à tous ces pays, sans condition

d'éligibilité ou de délais. Il reste cependant entendu que l'annulation de l'ensemble de cette dette constitue la solution la plus apte à assurer un développement accéléré des pays les moins avancés. Ce sont là des actions qui, aux yeux de ma délégation, permettront de faire reculer concrètement la pauvreté.

Du reste, ces recommandations sont bien spécifiées dans l'Agenda pour le développement que nous avons adopté au cours de la dernière session de notre Assemblée. Il appartient à la communauté internationale d'agir pour la mise en oeuvre effective de ce programme en vue du développement et de la croissance de nos pays.

Du fait de la rareté des ressources, de sécheresses successives et d'une croissance démographique élevée, le Niger fait partie du groupe de pays africains où la pauvreté est omniprésente. Compte tenu du niveau élevé de pauvreté dans notre pays, S. E. M. Ibrahim Maïnassara Baré, Président de la République du Niger, et le Gouvernement ont décidé que la bonne marche de la société nigérienne passe nécessairement par la mise en place d'institutions démocratiques et stables garantissant le respect et la promotion des droits de l'homme. Il a également été décidé de l'inscription de toutes nos actions de développement dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

Dans cette optique, le Gouvernement de la République du Niger en liaison avec ses partenaires au développement sont convenus d'un plan de lutte contre la pauvreté comprenant des politiques stimulant une croissance durable, une amélioration des revenus ruraux, un meilleur accès aux services sociaux et un ralentissement de la croissance démographique, notamment. Nous voudrions donc profiter de l'excellente opportunité que nous offre cette tribune pour inviter les donateurs bilatéraux et multilatéraux à prendre une part active à la réalisation de ce plan de lutte contre la pauvreté au Niger.

Le ferme engagement de notre gouvernement à assurer une bonne gestion de l'économie, à approfondir le processus de démocratisation et à faire participer à tous les niveaux les populations bénéficiaires à l'exécution de ce plan, fondé sur les principes de la bonne gestion des affaires publiques, constituera sans aucun doute un gage de succès.

Par ailleurs, il me tient particulièrement à coeur de porter à la connaissance de notre Assemblée, et rassurer de ce fait les bailleurs de fonds et partenaires de mon pays, que la paix est devenue une réalité incontestable au Niger. En effet, depuis la signature de l'accord de paix du 24 avril 1995 à Niamey entre le Gouvernement de la République du

Niger et l'Organisation de la résistance armée, le processus de paix a connu des progrès remarquables. Des actions concrètes ont été enregistrées, notamment en ce qui concerne la décentralisation, le retour des réfugiés, la célébration chaque année d'une journée de la concorde et la mise à exécution d'un programme d'urgence et de réhabilitation de notre zone pastorale. C'est pourquoi, je lance un appel solennel à la communauté internationale afin qu'elle contribue au parachèvement du processus de paix engagé.

Avant de terminer, je voudrais réaffirmer ici tout l'attachement qu'un pays sahélien comme le Niger accorde à la sauvegarde de l'environnement, dont la dégradation continue qui l'affecte aujourd'hui constitue une source de réelle inquiétude. Aussi, le Niger s'est félicité de la tenue récente à New York de la dix-neuvième session extraordinaire de notre Assemblée générale consacrée à un examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et à l'établissement de nouvelles politiques pour les années à venir.

Cette session extraordinaire nous a ainsi montré que si des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne le changement climatique, la biodiversité, la lutte contre la désertification et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, il n'en a rien été en ce qui concerne des questions non moins importantes comme l'accès à l'eau potable, problème réel pour l'humanité, l'exploitation effrénée des océans ainsi que la réduction des forêts.

Force nous est cependant de reconnaître qu'à l'issue de ses travaux, cette session extraordinaire n'a pas été à la hauteur des espérances placées en elle. Elle n'a, en particulier, pas réussi à créer de nouveaux niveaux de coopération internationale et à établir les bases de codes de conduite juridiquement contraignants en ce qui concerne une meilleure protection de l'environnement.

Dans un tel contexte, ma délégation se limite à rappeler ici le Principe 7 de la Déclaration de Rio qui met l'accent sur la notion de responsabilités communes mais différenciées de l'ensemble de la communauté internationale par rapport aux questions de l'environnement. La complémentarité existant dans les questions économiques, sociales et environnementales interpelle chacun de nos pays sur la nécessité d'une solidarité et d'une action commune pour la concrétisation des objectifs fixés par Action 21. Cette solidarité, nous la devons aussi aux générations à venir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, S. E. M. Alvaro Ramos.

M. Ramos (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Permettez-moi en premier lieu, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à l'expérience que vous avez acquise pendant des années dans l'exercice de vos fonctions au sein de l'Organisation, jointe à vos qualités personnelles et à vos compétences techniques, vous contribuerez dans l'accomplissement de votre mandat à renforcer cet organe suprême de l'Organisation.

J'adresse également nos félicitations au Président sortant, l'Ambassadeur Razali, pour la manière dont il a accompli sa tâche en contribuant sans aucun doute au renforcement de la présidence et, de ce fait, au rôle que l'Assemblée générale est appelée à jouer au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Il va sans dire que la question de la réforme de l'Organisation, qui est exposée dans le document présenté par le Secrétaire général, continuera d'être l'objet principal de notre attention.

M. Tello (Mexique), Vice-Président, assume la présidence.

Mon pays a apporté tout son appui à la nomination du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et à la démarche qu'il a adoptée dans lesquelles il place toute sa confiance. C'est pourquoi, nous avons accordé la plus grande attention au train de réformes qu'il a présenté et sommes disposés à faire avancer les débats sur cette question de sorte qu'ils puissent s'achever dans les délais les plus brefs possibles.

Nous comprenons que ce document a pour objectif de doter l'Organisation d'une structure administrative qui permettrait une gestion plus souple, en supprimant les doubles emplois, pour assurer une exécution coordonnée entre ses organes et ses programmes, ce qui entraînerait une amélioration des résultats économiques et par là même de la gestion de l'Organisation.

Dans le cadre général de la réforme, la question particulière du Conseil de sécurité en est une des plus importantes, en raison du rôle politique que cet organe a joué et continuera de jouer dans le cadre de la structure de l'ONU. L'Uruguay est favorable à l'élargissement de la composition du conseil, considérant que sa structure devrait être adaptée aux nouvelles réalités mondiales sensiblement différentes de celles qui prévalaient au moment de la création de l'ONU où l'on avait à cette époque tenu compte de

la structure des pouvoirs résultant de la seconde guerre mondiale.

À cet égard, nous sommes favorables à une augmentation du nombre des membres tant permanents que non permanents au sein du Conseil de sécurité, à condition de ne pas dépasser un total de 25 membres, pour ne pas compromettre son efficacité en voulant améliorer sa représentativité. Notre pays est notamment en faveur d'une présence accrue des pays en développement afin d'obtenir un meilleur équilibre dans la composition de cet organe unique au sein de notre Organisation. Nous sommes d'avis que l'accès aux nouveaux sièges créés devra se faire sur la base d'une égalité réelle des chances entre tous les États.

Cependant, nous entendons que la réforme du Conseil ne doit pas se limiter à la question de sa composition car il est en effet tout aussi important de garantir la transparence de ses activités et de veiller à ce que les informations et les communications avec les États qui ne sont pas membres du Conseil circulent librement et qu'elles soient actualisées.

La République orientale de l'Uruguay s'est déclarée nettement en faveur d'une limitation progressive de l'exercice du droit de veto et nous avons présenté une proposition en ce sens qui prévoit que le veto pour certaines questions puisse être levé par l'Assemblée générale selon des majorités à déterminer. Ce mécanisme foncièrement démocratique nous aiderait ainsi à limiter le pouvoir absolu du droit de veto tel qu'il est actuellement prévu par la Charte, tout en renforçant les compétences de l'Assemblée générale.

Néanmoins, notre pays est disposé à examiner toute autre proposition qui serait présentée en vue de limiter le droit individuel et absolu de veto.

Même si la réforme du Conseil de sécurité et l'éventuelle révision du barème des contributions ont récemment été au centre de l'attention politique et continuent de l'être actuellement, nous devrions examiner de la même façon la question du renforcement de l'Assemblée générale. Une analyse froide et dépourvue de passion de la structure organique et des domaines respectifs de responsabilités de notre Organisation, nous montre que l'Assemblée générale est sans aucun doute l'instance où le principe de l'égalité juridique entre les États prévaut pleinement.

Nous avons beaucoup parlé des questions relatives à la composition du Conseil de sécurité et à l'exercice du droit de veto eu égard aux nouveaux paramètres de la réalité internationale. Fort bien, mais il n'en reste pas moins que

nous devons trouver les moyens pratiques de revitaliser et de redynamiser les activités de l'Organisation.

Parmi toutes les institutions internationales, l'Assemblée générale est l'unique instance où la représentativité est pratiquement universelle, où les pays participent sur un pied d'égalité, indépendamment de leur taille et de leurs pouvoirs, et où l'idéal d'une démocratie internationale y trouve sa plus claire expression, du moins en théorie. Les décisions qui sont prises par cet organe naissent dotées d'une grande force morale et politique et c'est pourquoi il est indispensable d'améliorer la qualité de leur formulation et de veiller également à leur opportunité.

Pour ces raisons, l'Assemblée doit non seulement disposer d'un mode de fonctionnement plus souple et plus rationnel dans l'utilisation de ses ressources, mais également et surtout, elle doit peser d'un plus grand poids. C'est ainsi seulement que nous pourrions donner une plus grande force opérationnelle aux résolutions qu'elle adopte.

C'est pourquoi, il faudrait ouvrir un nouveau chapitre dans le processus de la réforme et ne pas limiter nos réflexions et aspirations à la restructuration du Conseil de sécurité ou aux réformes financières mais les étendre à l'ensemble de l'institution où se réunit la communauté internationale dans son ensemble, c'est-à-dire l'Assemblée générale.

Après 52 ans d'existence, le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde reste l'une des principales tâches de l'Organisation. Les opérations de maintien de la paix auxquelles mon pays est fier de participer depuis le début doivent donc être maintenues sans restriction tout en étant adaptées aux formes de conflits d'aujourd'hui.

L'Uruguay y est prêt et, en conséquence, nous réaffirmons de nouveau ici notre engagement non seulement à continuer d'apporter notre contribution traditionnelle mais également à la diversifier afin de l'adapter plus concrètement à la construction de la paix.

À cet égard, nous nous félicitons de la signature, avec la participation du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, d'un mémorandum d'accord concernant nos contributions au système d'arrangements sur les forces en attente des Nations Unies. Cela devrait contribuer à faciliter les prévisions des futures missions de maintien de la paix et à les organiser dans les délais les plus brefs possible.

La récente adoption par l'Assemblée générale de la résolution mettant fin à l'utilisation de «personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités» répond à une aspiration de longue date de mon pays et fait justice aux principes de la représentation géographique équitable et de l'égalité des États Membres, principes inscrits dans la Charte.

De même, la résolution adoptée, il y a peu, par l'Assemblée et concernant l'établissement de taux uniformes et normalisés pour le versement d'indemnités en cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies nous semble mettre un terme, et c'est un pas important, à une situation injuste.

Nous appuyons sans réserve le processus de paix au Moyen-Orient, lancé en octobre 1991 à Madrid et poursuivi à Washington. Le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay continue d'encourager la tenue de négociations directes entre Israël et l'Autorité palestinienne nationale. Il est essentiel que les deux parties respectent de bonne foi les engagements pris aux termes des déclarations de Madrid et de Washington.

Notre continent, l'Amérique latine, est opposé à la course aux armements. Au contraire, il souhaite être un continent exempt de toute arme nucléaire et de toutes autres armes perfectionnées de destruction massive susceptibles de créer une instabilité. Nous voulons travailler dans la paix en consacrant le maximum de ressources à notre développement économique et social.

Cela ne doit toutefois pas empêcher nos forces armées de procéder à des achats limités d'armements à seule fin de remplacer des matériels obsolètes et de permettre à nos forces d'accomplir ainsi pleinement leur rôle constitutionnel.

Nous devons oeuvrer pour maintenir la confiance mutuelle et la sécurité qui règnent aujourd'hui dans la région en évitant que des pays tiers ne nous affaiblissent ou n'utilisent notre continent pour y vendre des armes perfectionnées.

L'Uruguay continuera d'appuyer fermement l'ensemble du processus de désarmement. C'est pourquoi nous avons récemment signé la Convention sur l'interdiction de l'utilisation, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, ces armes dangereuses qui ont non seulement tué ou mutilé des soldats mais également provoqué la mort de milliers de personnes innocentes.

La défense des droits de l'homme a toujours été et restera l'un des objectifs prioritaires de notre politique intérieure et étrangère. Sans une application stricte des droits de l'homme il ne peut y avoir ni paix, ni sécurité, ni prospérité économique, ni égalité sociale, ni possibilité de système démocratique de gouvernement.

En outre, le plein respect des droits de l'homme n'est pas envisageable sans une base économique, sociale et éducative minimum; mon pays est prêt à contribuer à la réalisation de cet objectif.

À cet égard, nous approuvons totalement la restructuration proposée par le Secrétaire général. Nous appuyons particulièrement la philosophie sur laquelle elle repose, à savoir que la question des droits de l'homme doit participer de tous les domaines fondamentaux du programme de travail du Secrétariat : paix et sécurité, questions économiques et sociales, coopération pour le développement et questions humanitaires.

La crise financière actuelle de l'Organisation, la plus grave de son histoire, découle essentiellement du non-paiement des contributions dues. Sans pour autant vouloir justifier le moindre retard dans les paiements, mon pays pense que le barème actuel des contributions nécessite des ajustements afin de le rendre plus équitable, plus transparent et mieux adapté à la capacité financière des pays. Toutefois, cela ne signifie pas que les pays en développement doivent aujourd'hui être contraints à des engagements nouveaux et additionnels, ce qui serait à notre sens injuste et inacceptable. Mais le système de contributions devrait se fonder sur des critères objectifs de responsabilités financières. Nous partageons l'idée selon laquelle il convient d'adapter et de gérer les budgets de l'Organisation afin de réduire les dépenses et d'augmenter l'efficacité et l'efficacité de l'ONU en établissant ainsi un équilibre entre les fonds destinés à la paix et à la sécurité et ceux destinés au développement — chacune de ces composantes étant liée à l'autre — sans pour autant affaiblir les activités opérationnelles et d'information.

Nous ne pouvons qu'exprimer très clairement notre grande satisfaction de voir l'importance accordée par le Secrétaire général au développement, qu'il considère comme l'une des priorités et des tâches essentielles de l'Organisation. Il ne peut y avoir de paix sans développement.

À l'aube d'un nouveau siècle qui, malheureusement, semble être marqué par une croissance inégale, par les incertitudes de l'emploi et la prolifération de crises et de conflits, une bonne gestion dans le domaine de l'aide au

développement est plus nécessaire que jamais. À une époque où toutes les préoccupations de l'être humain semblent nous être étrangères, il est indispensable d'appuyer une Organisation qui affirme la nécessité de placer les peuples au coeur même du processus de développement, si nous voulons que la croissance soit compatible avec la dignité humaine et que le développement se fasse par et pour les peuples.

C'est pourquoi il est très important, selon nous, de continuer à défendre inconditionnellement le principe de l'universalité et du droit de tous les pays en développement sans exception de bénéficier de la coopération et de l'assistance technique internationale afin de parvenir à un développement humain durable.

En ce qui concerne la coopération technique internationale, il est indispensable, selon nous, de consolider le processus de développement et d'intégration dans les différentes régions. Cette coopération technique constitue un outil indispensable pour parvenir à une meilleure croissance économique.

Nous sommes favorables au développement de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument très important pour favoriser le meilleur développement des nations. Nous pensons qu'une conception nouvelle de la coopération technique devrait répondre à certaines exigences traditionnelles, telles les questions humanitaires et autres directement liées au processus d'intégration dans l'économie internationale, notamment la redéfinition du rôle de l'État, sa modernisation et sa décentralisation.

Nous croyons qu'une contribution positive à la stabilité politique et démocratique et à la croissance économique est rendue possible par les processus d'intégration régionale et sous-régionale. Dans notre cas, le Marché commun du Sud, composé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de notre pays, est un exemple clair de stabilité démocratique et d'expansion commerciale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'Uruguay continue de reconnaître le rôle primordial du droit international dans la gestion des relations entre les États. Le respect du droit international est essentiel à la coexistence pacifique. Pour cette raison, nous appuyons la tenue d'une conférence internationale pour discuter un projet de convention portant création d'une cour criminelle internationale pour juger de façon autonome et indépendante certains crimes comme le génocide et autres qui, en raison de leur gravité, sont franchement condamnés par la commu-

nauté internationale. Nous appuyons également les travaux du Comité spécial sur l'élaboration d'une Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

En cette période de changements que nous estimons tous appropriés et inévitables pour la revitalisation de l'Organisation, nous nous identifions néanmoins plus que jamais auparavant aux buts et principes fondamentaux établis il y a 52 ans. Ceux-ci sont le ciment de l'Organisation et, malgré le temps écoulé et les changements importants survenus depuis dans le monde, ils continuent et doivent continuer de constituer, aujourd'hui comme hier, le but et l'objectif de tous les changements auxquels l'ONU doit faire face à l'aube du XXIe siècle.

Les gens, les gens simples, nous demandent d'être efficaces et efficients dans nos activités et audacieux dans nos décisions pour la prévention des conflits; ils veulent que nous agissions en leur nom pour la reconstruction des sociétés civiles. Les citoyens de chaque pays, de chaque pays du monde, nous demandent aujourd'hui de rester fermes dans notre engagement envers la Charte et d'adapter nos nouvelles activités à la mutation actuelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas.

M. Alatas (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko, les félicitations de ma délégation pour son accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que son leadership expérimenté est le gage du dénouement positif de nos travaux.

Je rends également hommage à son prédécesseur, M. Razali Ismail, pour la façon habile dont il a dirigé nos débats pendant une année extraordinairement chargée. Sa direction déterminée et résolue a assuré le succès de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je m'associe aux autres Membres pour féliciter notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Son initiative mérite nos éloges et les recommandations du rapport méritent notre plus sérieuse considération.

Depuis la dernière session, les événements survenus dans le monde apparaissent comme un mélange de promesses

brillantes, de défis inédits et d'une incertitude envahissante. La période qui a suivi la guerre froide a permis l'éclosion de nouvelles possibilités pour le règlement de problèmes et de conflits persistants et la recherche d'un ordre du jour mondial pour la paix et le développement. Dans diverses parties du monde, des protagonistes ont manifesté la volonté de régler leurs différends par le dialogue et les négociations. La mondialisation a permis à l'humanité d'espérer un partage équitable de la prospérité.

Pourtant, les conflits intérieurs continuent de faire rage dans de nombreuses régions du monde et la communauté internationale continue de faire face à une multitude de menaces nouvelles et imprévisibles. Malgré les progrès importants réalisés dans le domaine de la limitation des armements, la puissance destructrice des armes nucléaires reste une menace pour toute vie sur terre. La pauvreté et l'arriération dominent de vastes régions du monde en développement, tandis que sur le plan international les pays en développement sont de plus en plus marginalisés dans le processus de prise de décisions économiques.

Il est impensable de libérer le monde de ces problèmes systémiques sans mettre d'abord au point un système efficace d'administration mondiale capable de gérer l'impact de la mondialisation et de l'interdépendance, en satisfaisant les exigences étroitement liées en matière de paix, de sécurité et de développement, en réconciliant les intérêts divergents d'une gamme toujours plus large d'intervenants dans les affaires internationales. Pour qu'un système d'administration mondiale puisse être efficace et universellement accepté, une Organisation des Nations Unies revitalisée par un processus judicieux de réforme et de démocratisation doit pouvoir agir comme son mécanisme central et la source de sa légitimité.

Ma délégation s'est donc félicitée du train de réformes de l'Organisation des Nations Unies présenté à l'Assemblée générale par le Secrétaire général, en juillet dernier. Nous appuyons l'initiative visant à transformer la structure d'encadrement et de gestion de l'Organisation de façon à la rendre capable de faire face aux défis du nouveau millénaire avec un sentiment accru de détermination, d'efficacité et d'efficience. Nous nous félicitons de la proposition de promouvoir le développement soutenu et durable par, entre autres, la création de dividendes pour le développement en transférant des ressources aux activités de développement, en particulier celles qui touchent à l'atténuation de la pauvreté.

Nous attachons une grande importance à la mesure proposée pour surmonter la crise financière de l'Organisa-

tion par la création d'un fonds d'avances renouvelables en attendant d'arriver à une solution permanente de la crise. Tout aussi cruciale est l'idée d'améliorer l'efficacité des Nations Unies dans les activités de désarmement par la création d'un nouveau département du désarmement et de réglementation des armements, sous la direction d'un Secrétaire général adjoint. Cependant, ce nouveau département devrait prioritairement s'attaquer de front à la question du désarmement nucléaire, et non seulement à la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous nous félicitons également des initiatives visant à améliorer la capacité de l'Organisation de déployer des opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain avec une rapidité accrue, de rehausser la capacité des Nations Unies en matière de rétablissement de la paix après les conflits, de renforcer les mesures internationales de lutte contre la drogue, le crime et le terrorisme et de renforcer la réaction internationale aux besoins mondiaux d'ordre humanitaire. La réorganisation et la restructuration du Secrétariat aux droits de l'homme est aussi opportune et pertinente. Cependant, l'idée d'élargir les activités en matière de droits de l'homme en les intégrant à toutes les activités et à tous les programmes des Nations Unies implique un examen soigneux. L'Indonésie est prête à participer de façon constructive aux discussions minutieuses sur le train de réformes proposé qui auront lieu pendant la présente session de l'Assemblée.

D'une importance tout aussi vitale est la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité pour mieux refléter les réalités contemporaines et tenir compte des intérêts fondamentaux des pays en développement qui comprennent l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. S'agissant de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, notre position est bien connue, à savoir que les nouveaux membres permanents devraient être choisis, non seulement sur la base de la représentation géographique équitable mais également en fonction de critères tels que leur poids politique, économique et démographique, leur capacité et leur apport passé à la promotion de la paix aux niveaux régional et mondial, et leur engagement d'assumer des responsabilités inhérentes à la qualité de membre permanent. L'on devrait tout d'abord examiner cet ensemble de critères et les approuver avant de décider qui représente quelle région ou quel groupe d'États Membres. Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs.

À cet égard, des restrictions numériques prédéterminées risquent de trop limiter et même de nuire à la valeur représentative de l'élargissement du Conseil de sécurité. Les

États Membres africains ont indiqué qu'ils souhaitaient voir deux membres permanents représenter leur région. De la même façon, nous estimons qu'il est tout à fait légitime que la nouvelle composition du Conseil de sécurité ait deux nouveaux membres permanents des pays en développement du continent asiatique.

Comme cela a été souligné à la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés qui a eu lieu, en avril dernier, à New Delhi, il ne devrait pas y avoir d'élargissement partiel ou sélectif du Conseil de sécurité au détriment des pays en développement, et les efforts visant à restructurer le Conseil ne devraient pas se voir imposer d'échéance. Même si la question paraît urgente, il ne faut pas prendre de décision avant de parvenir à un accord général. Les ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont également indiqué que le recours au veto devrait être réduit en vue de son élimination éventuelle et que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité devrait recevoir la même importance.

Tout en participant de façon active à ce processus de réforme, il ne faut pas perdre de vue l'objectif fondamental qui nous a poussés à le mettre en oeuvre en priorité : renforcer la capacité de l'Organisation de promouvoir le développement et de s'attaquer aux causes réelles de la pauvreté et des conflits. La réforme ne doit pas devenir un euphémisme pour des réductions budgétaires ou un prétexte pour certains États Membres pour ne pas honorer leurs obligations financières à l'égard de l'ONU. Les réformes, une fois appliquées, pourraient assurer une utilisation optimale des ressources et générer des économies, mais elles ne serviraient à rien si étant non solvable, l'Organisation des Nations Unies ne peut plus s'acquitter de sa mission.

Une part importante de l'insécurité dans le monde d'aujourd'hui découle du fait que la communauté internationale n'a pas réussi à supprimer les armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été prorogé de façon indéfinie mais ceci ne garantit pas que l'engagement en faveur du désarmement nucléaire sera honoré. Nous avons également été déçus de constater que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'interdit pas les essais nucléaires dans tous les milieux et à jamais, sans échappatoire ni exception.

Il est vrai que nous avons signé le Traité en espérant que les puissances nucléaires s'abstiendraient de procéder à des essais par simulation. Cet espoir a été ébranlé par des essais sous-critiques, annoncés récemment par un État doté d'armes nucléaires. Même si ces essais ne violent pas légalement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires,

res, ils représentent une déformation de l'esprit du Traité. Les puissances nucléaires devraient s'abstenir de procéder à de tels essais vu qu'ils pourraient conduire à une reprise de la course aux armements nucléaires et au risque conséquent de catastrophe mondiale.

En attendant, en Asie du Sud-Est, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est entré en vigueur au début de cette année. Nous espérons que les États dotés d'armes nucléaires contribueront à la sécurité régionale en adhérant en temps opportun au Protocole pertinent du Traité.

Au Moyen-Orient, nous assistons à une escalade d'actes de provocation de la part d'Israël. La politique d'immixtion d'Israël à Jérusalem-Est, en particulier sur le Djabal Abou Ghounaym, a plongé le processus de paix dans une crise très grave et suscité des tensions dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Israël poursuit ses activités de construction illégales en bouclant le territoire palestinien, en imposant le siège de villes et de villages palestiniens et en procédant à un gel des fonds appartenant à l'Autorité palestinienne.

L'imposition du régime strict de châtiments collectifs est contraire à tous les normes et principes du droit international et viole les droits fondamentaux du peuple palestinien. Nous devons donc appuyer vigoureusement tous les efforts visant à relancer le processus de paix et à aboutir à une reprise des négociations sur la base des dispositions de la Déclaration de principes et du principe de l'échange de terre contre paix. Et nous devons continuer de rechercher activement des progrès dans les volets syro-israélien et libano-israélien du processus de paix, car sans de tels progrès, un règlement global au Moyen-Orient n'est pas envisageable.

Au Cambodge, la récente évolution regrettable de la situation, qui a abouti à des changements importants dans la structure gouvernementale et la situation politique du pays, menace de plonger de nouveau ce pays dans des luttes de factions et d'instabilité. Les intérêts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et du Cambodge sont étroitement liés et la stabilité du Cambodge est essentielle à celle de l'Asie du Sud-Est. Par conséquent, tandis que l'ANASE réaffirme son adhésion aux principes de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, elle est prête à contribuer aux efforts visant à rétablir la stabilité politique au Cambodge. C'est pourquoi, l'ANASE a proposé la cessation immédiate de toutes les hostilités armées et des actes de violence sur tout le territoire cam-

bodgien et demandé à toutes les parties au conflit de régler leurs différends à l'amiable.

L'Indonésie pense qu'une solution de principe ne peut être dégagée que par le biais d'un dialogue visant à préserver le gouvernement de coalition reflétant les dispositions de partage du pouvoir découlant des élections de 1993, organisées sous les auspices des Nations Unies. En outre, des élections libres et régulières devraient être organisées comme prévu, en mai prochain, avec la participation de tous les partis et forces politiques au Cambodge, en tant qu'élément important de leur succès.

L'Indonésie se félicite de la convocation des pourparlers quadripartites entre la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis et la République populaire de Chine. Nous pensons que l'aboutissement de ces pourparlers ouvrira la voie à la mise en place d'un mécanisme de paix permanent et que l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) facilitera les efforts en vue d'une solution durable à la question nucléaire sur la péninsule coréenne.

En Bosnie-Herzégovine, la mise en oeuvre de l'Accord de paix est entrée dans une phase décisive. Des dispositions essentielles de l'Accord n'ont toujours pas été appliquées. Des réfugiés et personnes déplacées ne peuvent toujours pas retourner dans leurs foyers d'avant-guerre. La liberté de circulation n'a pas été pleinement rétablie et il y a encore des cas de discrimination et de harcèlement. Des problèmes subsistent dans le fonctionnement des institutions communes de l'État tellement essentielles pour l'unité et la réconciliation.

L'échec de l'Accord de paix aurait des conséquences dévastatrices sur la Bosnie-Herzégovine et ses voisins. Tous ceux que la situation préoccupe devraient dès lors s'unir et oeuvrer de concert pour assurer l'irréversibilité du processus de paix et la pleine mise en oeuvre des accords de paix.

Il est encourageant de voir que, selon *La situation économique et sociale dans le monde* et d'autres sources faisant autorité, l'économie mondiale est dans son ensemble en bonne santé, que les taux de croissance ont augmenté pour la troisième année consécutive et qu'un tel progrès a eu une portée sans précédent. Toutefois, nous ne nous faisons pas d'illusions car nous savons que l'économie mondiale s'est pleinement relevée d'une longue période de récession qui a sévi durant la dernière décennie. Les échos de la récession des années 80 se font encore entendre. Des millions d'individus dans le monde en développement vivent encore dans une pauvreté affligeante. Et cette nou-

velle croissance a eu très peu d'impact sur les taux de chômage et de sous-emploi. En fait, il faudrait encore 10 ans de croissance similaire pour retrouver les niveaux du produit intérieur brut par habitant du début des années 80.

En effet, la mondialisation a engendré une poussée sans précédent du commerce international, des investissements et des flux d'information, mais elle a également accentué les inégalités et les déséquilibres dans les relations économiques internationales. Seules les économies développées en ont pleinement profité. Les pays en développement dans leur ensemble continuent de souffrir de ses effets négatifs et sont tenus à l'écart des processus de prise de décisions économiques internationaux qui pourraient pourtant leur permettre de redresser les inégalités qui handicapent leurs efforts de développement.

Même les économies en développement qui ont atteint un certain degré de dynamisme ne sont pas à l'abri des périls de la mondialisation et de la libéralisation. Étant donné les fortes fluctuations des flux financiers internationaux et la spéculation sur les devises, les économies construites sur des années de politiques monétaires et fiscales patientes, saines et solides peuvent du jour au lendemain être anéanties par l'anarchie des marchés mondialisés. Par conséquent, il faudrait gérer la mondialisation de manière à réduire son impact sur les économies vulnérables.

L'Indonésie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de l'Agenda pour le développement, initiative importante visant à replacer la question du développement au centre des opérations des Nations Unies. L'Agenda fournit un cadre global de principes et de mesures visant à promouvoir le développement en tant que préoccupation vitale de la communauté internationale. Il cherche aussi à restaurer le rôle central des Nations Unies dans la quête de la coopération internationale pour le développement.

Le plus grand obstacle au développement est peut-être la rareté des ressources financières allouées au développement. Même si l'investissement étranger direct est de plus en plus apprécié, l'aide publique au développement demeure la source principale de financement pour la majorité des pays en développement. Malheureusement, l'aide publique au développement connaît une forte diminution, et a aujourd'hui atteint son niveau le plus bas depuis l'adoption de ses objectifs en 1970. Parce que de nombreux pays en développement ne peuvent attirer des volumes d'investissement étranger direct suffisants, la diminution de l'aide publique au développement a sérieusement affecté leur développement social et économique, notamment leurs efforts visant à réduire la malnutrition, l'analphabétisme et

le taux de mortalité infantile. Nous appuyons dès lors la proposition figurant dans le train de réformes soumis par le Secrétaire général tendant à la création d'un bureau de financement du développement dont l'unique mission sera de poursuivre inlassablement cet objectif, parallèlement à celui des «dividendes pour le développement» proposées.

Le problème de l'endettement extérieur chronique constitue un autre obstacle au développement. En dépit des différentes initiatives d'allègement de la dette prises par le passé, de nombreux pays en développement sont paralysés par le fardeau de leur dette. Mon pays a toujours préconisé l'approche «une fois pour toutes», qui prône une réduction de l'endettement à un niveau qui permet la relance du développement. Par conséquent, nous appuyons l'Initiative pour les pays pauvres fortement endettés du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, car elle aidera certains des pays les plus pauvres à échapper au cercle vicieux de l'endettement et du dénuement et à reprendre la voie du développement. Dans ce contexte, l'Indonésie s'est engagée à verser, pour concrétiser son appui, 10 millions de dollars au Fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'allègement de la dette des pays pauvres fortement endettés. Nous insistons également pour que ces initiatives soient mises en oeuvre rapidement et avec souplesse, et qu'elles couvrent d'autres pays fortement endettés qui ont aussi un énorme besoin de développement.

À l'heure de la libéralisation du commerce, et malgré la présence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays en développement voient leurs avantages comparatifs réduits à néant par une série de barrières non tarifaires, l'érosion des traitements préférentiels et le mauvais usage des mesures antidumping et des droits compensateurs. En outre, les tentatives perpétuelles des pays développés visant à lier les questions de commerce international à des questions sans aucun rapport avec celui-ci, telles que les normes du travail, constituent une nouvelle forme de protectionnisme. Il faut se débarrasser de tels obstacles insidieux au commerce libre et ouvert, de sorte que l'économie mondiale puisse bénéficier d'un système commercial multilatéral équitable, transparent et réglementé, incarné par l'Organisation mondiale du commerce.

Nos aspirations communes à un développement économique et social mondial ne se réaliseront jamais tant que toutes les formes de discrimination ne disparaîtront pas de la société et tant que toute l'humanité ne bénéficiera pas des mêmes chances. Le Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1993-2003) devrait être la base de nos efforts visant à mettre fin à toutes les formes de racisme et de discrimi-

nation raciale. La Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing, adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, doivent être rigoureusement mises en oeuvre à tous les niveaux. De même, la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague est essentielle pour obtenir un environnement propice à l'amélioration de la condition humaine.

Quant à l'environnement, il est regrettable que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'Action 21 ait révélé que les engagements pris dans le cadre de la Conférence de Rio et d'Action 21 n'ont pas encore été largement respectés. La communauté internationale, notamment les pays qui ont les ressources technologiques et financières, doivent insister auprès des autorités pour qu'elles prennent des mesures concrètes pour soutenir Action 21.

Des mesures vigoureuses devraient également être prises pour défendre nos ressources humaines et nos valeurs sociales contre la poussée du crime international, du trafic et de l'abus des drogues. Aussi, nous maintenons notre engagement à appuyer les mécanismes des programmes de lutte contre la criminalité et la drogue, des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1998, pour évaluer la situation et mettre au point des moyens supplémentaires de lutter contre ces maux sociaux internationaux.

Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU devrait continuer de renforcer son rôle en tant qu'artisan d'un plan commun basé sur une approche holistique en vue de la promotion et du respect de la dignité de l'être humain. À tous les niveaux, nous devons oeuvrer avec les parties intéressées, entretenir des relations constructives et encourager le dialogue et la coopération en tant que moyens les plus efficaces de promotion des droits de l'homme. À cet égard l'Indonésie est disposée à coopérer avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Nous appuyons également toutes les initiatives visant à promouvoir une démarche plus équilibrée en matière de droits de l'homme. Dans ce contexte nous notons avec intérêt la Déclaration universelle en 19 points sur les responsabilités humaines proposée par le Conseil interAction. Nous convenons avec l'ancien Premier Ministre de l'Australie, M. Malcom Fraser, Président du Conseil interAction, que si la Déclaration sur les responsabilités humaines est adoptée par la communauté internationale, elle peut avec la Déclaration universelle des droits de l'homme, constituer les deux piliers fournissant une base éthique pour un monde juste. En fait, la liberté qui

n'accepte pas de responsabilité peut détruire la liberté elle-même, alors que lorsque les droits et les responsabilités sont équilibrés, la liberté est renforcée. Nous avons toujours affirmé que même si l'individu ne doit pas être sacrifié au nom de la société, il ne faut pas non plus laisser la société se désintégrer pour satisfaire l'individu. En l'absence de cet équilibre délicat, ni les droits ni les responsabilités ne peuvent réellement exister.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour l'honneur insigne qu'il a récemment fait à l'Indonésie lorsqu'il a félicité officiellement S. E. le Président Soeharto et le peuple indonésien :

«de leurs réalisations remarquables et de leur attachement à parvenir à une réduction importante et à l'élimination continue de la pauvreté en Indonésie, et pour avoir fait de l'élimination de la pauvreté un thème essentiel des efforts de développement nationaux.»

C'est un honneur que l'Indonésie partage avec tous les pays en développement qui s'efforcent, malgré les contraintes et l'adversité, d'améliorer la vie de leurs populations, tout en continuant de contribuer à l'édification d'un monde meilleur. Avec les pays développés et les pays en développement oeuvrant ensemble dans le cadre d'une ONU revitalisée, nous pouvons réellement dans un avenir pas très lointain achever la conquête finale de l'ennemi le plus redoutable et le plus tenace de l'humanité : la pauvreté.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. E. le cheik Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa.

M. Al-Khalifa (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : D'emblée, j'ai le plaisir de présenter au Président et à son pays ami, l'Ukraine, mes sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. En lui souhaitant plein succès dans la conduite des délibérations de cette session, je tiens à l'assurer que ma délégation est prête à coopérer avec lui afin que sa tâche soit un succès et que la session atteigne les objectifs souhaités.

J'ai également le plaisir de saluer les efforts dévoués de son prédécesseur, M. Razali Ismail, Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale et d'exprimer les remerciements et la reconnaissance de l'État de Bahreïn à lui-même et à son pays ami, la Malaisie.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de l'État de Bahreïn pour les efforts inlassables et sincères que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, déploie depuis sa nomination, et pour la grande attention qu'il accorde aux questions internationales, à la réforme de l'Organisation et au renforcement de son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Grâce à sa très vaste expérience de l'ONU, il a acquis une grande compétence à la fois dans le domaine politique international et dans la gestion de l'Organisation.

Je ne manquerai pas à cet égard de rendre hommage à l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts et ses réalisations dans le domaine de la réforme de l'Organisation.

Nous ne croyons pas qu'il y ait eu dans l'histoire de notre monde moderne une période plus en harmonie avec l'esprit de l'ONU ou plus adaptée à son orientation que la période actuelle. Si l'Organisation n'avait pas été créée, il y a un demi-siècle, par une initiative perspicace des États Membres fondateurs, la communauté internationale aurait à la créer maintenant, à cette étape importante de l'histoire. Cela se justifie parce que les événements internationaux actuels concernant divers aspects de la vie humaine exigent l'existence d'une telle Organisation, qui, par sa composition et sa nature, et guidée par sa Charte, est qualifiée pour traiter des affaires du monde, dans l'esprit d'une grande famille. Il n'y a plus une seule question internationale qui soit située hors du champ d'action de l'Organisation.

Le sentiment que le rôle de l'ONU est devenu marginal ou marginalisé avec la fin de la guerre froide — même si cela est vrai dans certains cas limités et isolés et certaines positions ou actions internationales — ne rend pas compte, à notre avis, de manière complète et précise de l'étape actuelle de l'histoire du monde ou des aspirations de tous ses États. De telles aspirations exigent l'existence d'une organisation mondiale qui soit active et efficace, non seulement dans les affaires politiques et de sécurité, mais également, et de plus en plus, dans les affaires de civilisation, de développement, dans les affaires économiques, écologiques, culturelles et intellectuelles. Ces questions non politiques influencent déjà les affaires du monde et la vie et l'orientation des peuples beaucoup plus que ne le font les affaires politiques, car elles sont devenues le centre d'intérêt de toutes les nations, petites et grandes.

Nous avons suivi avec intérêt les travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé du processus de réforme du système des Nations Unies et nous avons soigneusement

examiné le rapport du Secrétaire général (A/51/950) intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», qu'il a présenté le 14 juillet. Nous remercions le Secrétaire général des efforts précieux qu'il a déployés pour ce qui est du processus de réforme et des mesures et recommandations contenues dans son rapport, et nous nous félicitons également de toute décision de l'Assemblée générale traduisant l'attitude générale des États Membres à l'égard du processus de réforme, qui répond aux besoins et aux souhaits actuels des États Membres. Mon pays est à la fois intéressé par le travail du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, compte tenu de l'accroissement important du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, et il l'apprecie. Il faut également faire observer que dans l'intérêt du processus de réforme, il importe que les travaux du Conseil de sécurité soient transparents, de sorte que tous les autres États Membres qui ne sont pas membres du Conseil soient informés de ses travaux en ce qui concerne le processus de réforme.

Bahreïn a présenté sa candidature pour un siège de membre du Conseil de sécurité pour la période 1998-1999 aux élections qui auront lieu au cours de cette session, conformément aux dispositions de la Charte qui permettent la participation de tous les États Membres. L'histoire de la civilisation nous a montré qu'un certain nombre de petits pays et peuples, tout autant que les grandes nations, ont joué un rôle pionnier dans les domaines du progrès, du développement et de la créativité. La politique d'indépendance suivie par l'État de Bahreïn depuis 26 ans — date de son adhésion à l'Organisation — lui donne les qualités requises pour poser sa candidature et mérite l'appui du groupe des États d'Asie pour le siège de membre non permanent attribué à ce groupe.

En outre, Bahreïn a toujours participé de manière constructive à l'appui apporté aux activités des Nations Unies ainsi qu'à la défense des droits des peuples à l'indépendance, à la liberté et à l'autodétermination, en s'opposant à l'apartheid et en appuyant la décolonisation. Il a également participé activement aux activités du système des Nations Unies et de ses organes dans les domaines du désarmement et du développement économique et social. Par ailleurs, Bahreïn a appuyé les efforts déployés par le Conseil de sécurité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans la région du Golfe arabe, ce qui a incité le Secrétaire général à rendre hommage au rôle dont il fait mention au paragraphe 816 de son rapport annuel de 1996 sur l'activité de l'Organisation. Il a dit :

«L'appui fourni par le Gouvernement de Bahreïn au Bureau de la Commission spéciale sur le terrain a été remarquable et reste un élément du soutien logistique nécessaire à la Commission...» (A/51/1, par. 816)

En outre, l'État de Bahreïn accueille un certain nombre de bureaux régionaux des Nations Unies, notamment, outre le Bureau de la Commission spéciale sur le terrain, les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Centre d'information des Nations Unies.

L'État de Bahreïn se félicite de l'appui que notre candidature a recueilli auprès du Groupe des États-Unis, du Groupe des États arabes et des États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe auquel il appartient. Le Bahreïn, ayant noté l'appui unanime que les États Membres lui apportent, aura le plaisir de déclarer, lorsqu'il sera élu membre du Conseil, il fera de son mieux, en coopération avec les autres États Membres, pour s'acquitter des devoirs visant à instaurer la paix et la sécurité internationales et défendre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Grâce à l'expérience dans sa région et dans d'autres régions, mon pays a joué depuis le début du XXe siècle, un rôle de chef de file dans le développement de la civilisation, de la culture et de la société, ainsi que dans la modernisation de la gestion et de l'économie et dans la consolidation des fondements d'une société civile moderne — un rôle pionnier que tout historien objectif du développement de la civilisation dans la région du Golfe attesterait.

La question de la sécurité régionale demeure d'une importance vitale pour l'État de Bahreïn, compte tenu des effets et des répercussions dangereux qu'elle peut avoir sur la sécurité, la stabilité et la sûreté des peuples et des nations. La situation dans la région du Golfe, où ces dernières années deux guerres dévastatrices ont bouleversé la paix et la stabilité de la région et retardé la mise en oeuvre de nombreux projets de développement et de reconstruction, exige que tous les États de la région et les puissances mondiales qui ont des intérêts vitaux dans la région encouragent et renforcent les relations entre les États de la région sur la base du bon voisinage, du respect mutuel, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de la reconnaissance de la souveraineté nationale de chaque État.

Les revendications territoriales et frontalières qui ont lieu aujourd'hui dans la région du Golfe et qui visent à modifier les frontières traditionnelles reconnues, bouleversent la sécurité et la stabilité de la région. À notre avis, le

meilleur moyen et le plus judicieux d'éviter cela serait de respecter le statu quo; de renoncer à toute revendication — totale ou partielle — et de trouver des solutions aux désaccords éventuels par des moyens pacifiques acceptables par toutes les parties concernées.

En ce qui concerne la situation entre l'Iraq et le Koweït, l'État de Bahreïn, soucieux du maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe, affirme qu'il est nécessaire que l'Iraq respecte pleinement les exigences de la légalité internationale et s'acquitte de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la libération des prisonniers et détenus koweïtiens ou ressortissants d'autres pays. De même, Bahreïn est soucieux de l'unité de l'Iraq et de son intégrité territoriale et s'oppose à toute ingérence dans les affaires intérieures iraqiennes, car une telle ingérence serait considérée comme une violation de la souveraineté d'un État Membre de l'Organisation.

L'État de Bahreïn se félicite également de ce que l'accord entre l'ONU et l'Iraq sur l'échange de pétrole contre des vivres permette déjà d'alléger les souffrances du peuple frère iraquien.

Dans ce même contexte, l'occupation continue par la République islamique d'Iran des trois îles — Grande Tumb, Petite Tumb et Abou Moussa — qui appartiennent toutes aux Émirats arabes unis, est une source de grave préoccupation et d'angoisse pour l'État de Bahreïn comme pour les autres États membres du Conseil de coopération du Golfe, en raison de ses répercussions graves sur la sécurité et la stabilité de la région et sur les relations de bon voisinage entre ses États.

En conséquence, l'État de Bahreïn prie la République islamique d'Iran de répondre rapidement aux appels lancés par les Émirats arabes unis pour régler la question de ces îles par la voie de négociations bilatérales sérieuses et autres moyens pacifiques susceptibles de régler par la réconciliation les différends entre États.

Les revers et les obstacles graves que connaît le processus de paix au Moyen-Orient, et qui menacent et mettent en danger l'ensemble de la région, ne sont que le résultat du non-respect par Israël des principes fondamentaux sur lesquels repose le processus depuis la Conférence de Madrid de 1991 et des accords qui se sont dégagés des négociations ultérieures entre les parties concernées. Seuls le respect de ces engagements énoncés dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, la mise en oeuvre du principe de l'échange de terres

contre la paix et la renonciation à toute mesure susceptible d'aller à l'encontre de ces engagements, pourront constituer une base viable pour relancer le processus de paix et pour permettre aux volets syrien et libanais de réaliser des progrès. Une paix juste, globale et durable dans la région ne sera pas possible sans la restitution des territoires occupés et la reconnaissance du droit du peuple palestinien d'établir son propre État indépendant sur son propre territoire national, avec Jérusalem pour capitale.

Pour parvenir à une paix juste et globale, il est essentiel que les droits des Arabes soient rétablis, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies qui demandent un retrait complet d'Israël du Golan syrien occupé, du Sud-Liban et des territoires palestiniens occupés, y compris et avant tout Jérusalem.

L'État de Bahreïn a toujours appuyé le processus de paix depuis son lancement à Madrid en 1991. Il a participé à tous les comités qui en ont découlé et a accueilli une réunion du comité pour l'environnement, et ce afin d'appuyer les efforts déployés en vue de parvenir à une paix juste et durable dans la région, qui représente la solution stratégique de tous les États de la région. Une paix juste qui garantirait aux droits légitimes des peuples d'être rétablis est le seul moyen d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples de la région.

Les conflits qui ne cessent de secouer la Somalie ont fait subir la destruction et la dévastation au peuple somali. Nous réitérons notre appel à toutes les factions belligérantes à mettre en oeuvre tous les accords conclus jusqu'ici et à déployer des efforts concertés afin de parvenir à un règlement politique véritable et durable de leurs différends afin de sauvegarder l'unité, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Somalie.

S'agissant de la situation en Afghanistan, nous demandons un arrêt immédiat des combats fratricides, un appui aux efforts déployés à cette fin et la réalisation de la réconciliation nationale en vue de sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Afghanistan sans aucune ingérence extérieure.

L'État de Bahreïn réaffirme son appui à l'Accord de Dayton concernant la paix en Bosnie-Herzégovine. Il demande la mise en oeuvre intégrale et complète de cet accord et la création de conditions permettant le retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées en toute sécurité et sûreté. Ces mesures faciliteraient la réconciliation nationale et permettraient de préserver la paix et la stabilité dans la région tout entière.

Tout en réaffirmant notre appui à l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général visant à trouver un règlement juste et concret conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La communauté internationale a été témoin d'actes de terrorisme dont les répercussions dépassent largement les frontières des pays directement touchés. La violence est si répandue et si féroce aujourd'hui que l'on peut dire que les actes de terrorisme représentent des crimes contre l'ordre mondial, les intérêts vitaux des nations, la paix et la sécurité de l'humanité et contre les droits fondamentaux et les libertés fondamentales des individus. L'expansion du terrorisme a causé la mort de centaines d'innocents et la destruction de biens publics et privés, secouant ainsi la stabilité interne et compromettant le développement des relations entre les États. En conséquence, mon pays demande à la communauté internationale de chercher les meilleurs moyens d'éliminer tous les crimes graves à caractère terroriste.

À cet égard, l'État de Bahreïn exprime son appui aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans ses résolutions pertinentes 49/60 et 51/210, et espère que la communauté internationale participera à l'élaboration d'une stratégie de coopération entre les États en vue de lutter contre le terrorisme et de refuser d'accueillir les organisations terroristes. De plus, les États ne doivent pas leur permettre non plus d'utiliser leurs territoires ou leurs médias, ni d'exploiter leurs systèmes de libertés civiles au détriment d'autres États.

Bahreïn, qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est d'avis que ce Traité devrait être appliqué universellement sans aucune considération ou exception restrictives. De même, j'insiste sur le fait que ce Traité, étant un pilier vital pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit être maintenu, ses dispositions respectées et ses buts poursuivis jusqu'à ce qu'il soit exécuté. Bahreïn considère que la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité, bien qu'elle soit limitée en ce qui concerne les garanties, constitue une première étape positive en vue de la réalisation de garanties de sécurité complètes pour tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Parce qu'il est convaincu que la coopération internationale est indispensable pour débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive, l'État de Bahreïn a ratifié en avril dernier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes chimiques et sur leur destruction. Convaincu de

l'importance de la paix, de la stabilité et de la confiance mutuelle au Moyen-Orient, il a également souscrit à l'initiative visant à faire de cette zone une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

L'économie mondiale connaît aujourd'hui une période de croissance qui, d'après *La situation économique et sociale dans le monde, 1997*, pourra atteindre un taux de 3 % cette année. Un observateur des conditions économiques des pays en développement peut constater, cependant, l'ampleur des difficultés que rencontrent ces pays dans les efforts qu'ils déploient pour élever leur niveau économique, de façon qu'il atteigne le strict minimum et pour permettre à leurs citoyens de vivre décemment. Le lien très étroit qui existe entre le développement économique et le développement social est devenu la pierre angulaire de la sécurité et de la stabilité des sociétés, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Toutefois, les tensions sociales dont nous sommes de plus en plus témoins dans de nombreuses sociétés et dans les pays en développement, et qui découlent de problèmes économiques, soulignent la nécessité de s'attaquer à ce phénomène et de l'examiner au niveau international.

Lorsque les pays développés contribuent à la mise en place des systèmes économiques dans les pays en développement, ils ne se contentent pas simplement de les assister; ils permettent également aux pays en développement de devenir des partenaires économiques efficaces, qui peuvent aider les pays développés à lutter contre les fléaux du chômage, de l'inflation et de la stagnation économique.

L'impuissance à établir un équilibre entre les questions économiques et sociales, d'une part, et la préservation et la gestion des ressources nécessaires au développement, d'autre part, ainsi que l'importance croissante accordée à la protection de l'environnement, ont sapé le développement, pierre angulaire du programme Action 21, qui a été adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992. Il importe donc que les accords internationaux conclus et les engagements pris lors de cette conférence soient appliqués, et que les mesures pour accélérer la mise en oeuvre d'Action 21 soient identifiées sans qu'il ne soit nécessaire de rouvrir le débat sur des sujets sur lesquels on a déjà statué. Les questions examinées par la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin dernier, à laquelle Bahreïn a participé, pour un examen et une évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21, ont été plus détaillées et plus spécifiques en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté et la protection de l'environnement, même si les résultats souhaités n'ont pas été atteints.

Les effets dévastateurs subis par l'humanité à cause de l'abus, de la production et du trafic illicite des stupéfiants et de substances psychotropes représentent l'un des défis les plus graves auxquels nous sommes confrontés. Nous nous félicitons par conséquent de l'organisation, en 1998, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question et aux délits qui lui sont liés ainsi qu'à la réalisation de résultats concrets concernant les objectifs énoncés dans la résolution 51/64 qui portent sur les conséquences négatives et destructrices de l'abus de drogues, sur la base du principe de la responsabilité commune dans la lutte contre le commerce illicite des drogues. Des mesures collectives doivent également être prises pour régler ce problème qui est une menace commune pour la communauté internationale.

À la lumière des nouvelles réalités mondiales, l'ONU devrait jouer un rôle plus efficace pour fournir des cadres organisationnels et des instances appropriées permettant aux différents États Membres de contribuer, en fonction de leurs capacités et de leurs possibilités, à façonner notre monde moderne, en vue d'une interaction plus étroite à tous les niveaux de l'activité humaine.

La période actuelle, qui est caractérisée par les vagues successives de changements, exige une vision intellectuelle commune de la part de tous les États Membres de l'Organisation et de leurs peuples concernant ce qui devrait être fait pour le bien commun de l'humanité et les moyens d'y parvenir. Une telle vision devrait transcender les visions d'idéologies antagoniques, qui ont caractérisé le monde pendant la guerre froide, ainsi que les prévisions de futurs chocs de civilisations.

Il est également indispensable que l'ONU crée un climat favorable et une gestion appropriée qui, en plus des fonctions fondamentales qu'elle remplit, fournirait un véritable cadre de réflexion mondiale, dans lequel circulerait une variété d'opinions provenant de différentes régions, de différentes civilisations et de différentes expériences. Ainsi, l'Organisation pourrait contribuer à façonner une vision humaine d'ensemble propice à la compréhension, à la paix et à la coopération, plutôt qu'une situation dans laquelle chaque camp cherche de nouveaux adversaires et de nouveaux ennemis.

La période actuelle exige également de regrouper les différents éléments des courants d'information et de transmission par satellite venant de tous les endroits du monde et de faire en sorte qu'ils soient plus cohérents. Leur volume est considérable, leurs sources extrêmement diverses et leurs objectifs souvent opposés. Les sociétés sont au-

jourd'hui inondées par cette masse d'informations qu'il est difficile d'absorber dans leur totalité et dont l'interprétation est souvent déroutante.

Sans une conception commune, globale et complète pour rétablir une cohésion et une compatibilité entre toutes ces informations, le monde sera menacé d'un chaos intellectuel qui pourrait le ramener à une époque où l'anarchie et la discorde dominaient les perspectives de l'humanité. Aucun mécanisme mondial n'est plus approprié que l'Organisation des Nations Unies pour offrir les moyens adéquats et un dispositif international tout indiqué pour accomplir cette tâche intellectuelle universelle. À ce stade, l'ONU devrait fournir la direction et l'orientation à prendre dans tous les domaines de la coopération internationale, que ce soit dans le cadre de l'Organisation ou aux niveaux régional et national.

Bien que nous attendions avec intérêt une telle conception globale pour notre monde moderne, force est de souligner qu'il ne serait pas prudent de permettre que la mondialisation — que nous acceptons comme un phénomène normal dans le contexte de la technique, de la science, de la production, des systèmes économique et informatique et des éléments matériels connexes de notre civilisation humaine commune — soit imposée en particulier par la contrainte ou la pression, à des attributs spirituels, religieux, culturels et politiques déterminés. Sinon, le monde risque de tomber dans l'abîme des vaines luttes ethniques, culturelles et religieuses. L'évolution morale des civilisations et des systèmes ne peut se produire que progressivement, par la conviction profonde, et parallèlement au développement interne logique de chaque structure et système plutôt que par la révolution technologique qui se déplace rapidement d'une civilisation à l'autre. L'imposition par la contrainte de la mondialisation à tous les aspects spirituels et moraux d'une société, qui provient notamment de sources extérieures, équivaut à un retour du colonialisme politique et culturel dont le monde a pratiquement éliminé l'héritage pesant et les effets pernicieux. Nous espérons qu'en s'inspirant du rôle remarquable qu'elle a joué dans l'élimination des formes anciennes de colonialisme, l'Organisation pourra largement contribuer à orienter le processus de la mondialisation dans la bonne direction et à empêcher une reprise en main unilatérale d'un monde riche de civilisations et de cultures spirituelles variées.

Compte tenu de la contribution que l'Organisation apporte en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du rôle qu'elle continue de jouer à l'appui des causes de la paix et de la justice et dans l'application des principes de la légitimité internationale, et, étant donné

les activités qu'elle mène dans le domaine de la diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix et du rôle constructif qu'elle joue dans le règlement de nombreux problèmes et crises, il nous incombe de lui apporter tout l'appui moral et matériel possible et de coopérer avec elle et ses institutions spécialisées.

D'où l'importance pour nous de formuler dans le cadre de l'ONU une conception intellectuelle équilibrée qui, outre qu'elle apporterait des caractéristiques communes à tous les peuples, se fonderait sur le respect d'un pluralisme légitime lié à des attributs spirituels, moraux et politiques particuliers. En l'absence d'une telle conception équilibrée, notre monde risque de continuer à être menacé par le déséquilibre, l'instabilité et un manque de sécurité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Arzoumanian, Ministre des affaires étrangères de la République d'Arménie.

M. Arzoumanian (Arménie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais avant tout féliciter, M. Hennadiy Oudovenko, de son accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que les compétences et la riche expérience qu'il a acquises au cours de son éminente carrière diplomatique fourniront l'orientation dont nous avons besoin pour assurer le succès de cette session.

Je tiens en outre à rappeler la remarquable diligence dont a fait preuve son prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, et la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux de la cinquante et unième session ordinaire et de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Tandis que nous approchons de la fin du XXe siècle, il est évident que tous les pays du monde, qu'ils soient développés, en développement ou en transition, ressentiront bien les effets de la mondialisation. La spécialisation plus poussée et l'élargissement des marchés par le biais du commerce, une plus grande division du travail et une répartition plus efficace et diversifiée des ressources financières devraient permettre d'accroître la productivité générale et d'améliorer les niveaux de vie. Cependant, aucun pays ne pourra tirer profit de cette tendance de manière spontanée ou automatique. Les principales tâches auxquelles les gouvernements doivent aujourd'hui s'atteler, sont le développement et l'application de politiques saines et des ajustements structurels satisfaisants pour surmonter les problèmes et tirer profit des possibilités qu'offre la mondialisation.

Les réformes économiques que l'Arménie a entreprises immédiatement après la déclaration de son indépendance, ont contribué à transformer tous les secteurs clefs de l'économie, notamment l'agriculture, les entreprises, les prix et les salaires, le secteur bancaire, la fiscalité et les systèmes du commerce international et des échanges. L'Arménie a parallèlement commencé à instituer des droits de propriété solides et un système judiciaire suffisamment fort pour les protéger.

Après une chute catastrophique de la production en termes réels de 1991 à 1994, les réformes macroéconomiques et structurelles, alliées à la privatisation, ont contribué à stabiliser l'économie nationale en permettant de réduire l'inflation et de réaliser ainsi une croissance importante en 1996. Le produit intérieur brut de l'Arménie qui avait chuté de 25,3 % en moyenne de 1991 à 1993, est reparti à la hausse avec une croissance annuelle d'une moyenne de 6,3 % depuis lors. Et cela, malgré un tremblement de terre catastrophique qui a eu lieu en 1988, le conflit entre le Haut-Karabakh et l'Azerbaïdjan qui a provoqué l'afflux de plus de 300 000 réfugiés et les problèmes persistants auxquels nous sommes confrontés pour obtenir des ressources énergétiques stables et des fournitures industrielles à cause du blocus imposé par notre voisin, l'Azerbaïdjan.

Ces changements brutaux ont coïncidé avec l'adoption d'un programme de réformes macroéconomiques à moyen terme qui a reçu l'appui de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Les principaux objectifs pour l'année 1997 sont les suivants : maintenir un taux de croissance annuel du produit intérieur brut d'environ 6 %, continuer de contrôler le taux d'inflation pendant toute l'année en vue de le maintenir à moins de 10 %, et augmenter le niveau des réserves brutes de devises étrangères pour qu'il soit équivalent à 2,8 mois d'importations.

Pendant la période d'exécution du programme, le Gouvernement arménien s'attachera, en outre, à prendre plusieurs mesures pour poursuivre l'octroi des bénéfices sociaux servant de filet de sécurité en vue d'atténuer la baisse brutale des niveaux moyens de consommation et d'améliorer la répartition des revenus.

Pour ce qui est de l'Arménie et des pays à économie en transition, l'évolution vers les prix du marché mondial a provoqué une détérioration grave des termes de l'échange. L'introduction de la convertibilité des devises et une augmentation notable des emprunts extérieurs ont été à l'origine de fréquents endettements. Les ressources dont nous avons grand besoin pour moderniser les structures industrielles afin de faire face à la concurrence internationale et pour

améliorer l'infrastructure générale dépassent de beaucoup les capacités de l'épargne intérieure. Cette situation montre combien il est nécessaire pour la communauté des donateurs internationaux d'examiner plus attentivement les besoins des pays à économie en transition, bien que cela ne doive pas entraîner une diminution de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement.

Dans ce contexte, l'Arménie se félicite de l'adoption, au début de l'année, par l'Assemblée générale, de l'Agenda pour le développement en tant que document important qui devrait permettre au système des Nations Unies et aux institutions affiliées d'oeuvrer au renforcement de la coopération internationale pour le développement. Nous approuvons également l'évaluation des situations qui prévalent en Afrique, dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays sans littoral en développement, décrites comme représentant des «situations critiques et des problèmes particuliers» dans le cadre de l'Agenda pour le développement, et nous espérons que la communauté internationale de l'après-guerre froide leur accordera la plus vive attention.

L'interaction entre les Nations Unies et d'autres institutions de développement unilatéral, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation du commerce mondial, devrait être resserrée, notamment sur le terrain. Des initiatives conjointes pourraient être prises tout particulièrement dans les domaines où les investisseurs privés ont besoin d'être encouragés et dans ceux où, sans appui international généralisé, ils hésiteraient à engager des capitaux à long terme. Un suivi intergouvernemental approprié et la mise en oeuvre des différentes résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social peuvent faciliter ce processus.

Un développement durable et les questions écologiques y relatives sont d'autres domaines d'importance stratégique où les Nations Unies peuvent renforcer leur crédibilité. Nous considérons les résultats de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 comme une mesure importante susceptible de renforcer la mise en oeuvre des différents accords internationaux relatifs à l'environnement mondial et régional.

Les réformes économiques et démocratiques sont complémentaires et interdépendantes. La liberté politique et économique doit être caractérisée par une plus grande prévisibilité, une plus grande transparence; elle doit revêtir un caractère plus constitutionnel, et être moins soumise à d'éventuelles mesures de coercition.

La démocratie et le respect des droits de l'homme, l'accès universel à la connaissance et à l'information et une plus grande prise de conscience par l'opinion publique sont, selon nous, les conditions indispensables pour assurer un développement social durable. Nous nous félicitons de l'action entreprise par le Secrétaire général pour renforcer le rôle des droits de l'homme dans le cadre du système des Nations Unies.

L'Arménie considère l'autodétermination comme un droit de l'homme inaliénable. À cet égard, le conflit du Haut-Karabakh continue de préoccuper mon gouvernement. Malgré les multiples négociations de ces dernières années, le maintien d'un cessez-le-feu durant plus de trois ans et les efforts accrus de la communauté internationale, le processus de paix dans le Haut-Karabakh n'arrive pas à progresser. Le Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), tenu à Lisbonne en 1996, qui était censé renforcer le processus de paix, consolider le cessez-le-feu et fournir un élan à une éventuelle percée cette année, n'a pas atteint ses objectifs. Au contraire, en tentant de déterminer le statut définitif du Haut-Karabakh, il a durci inutilement la position de l'Azerbaïdjan et réduit les possibilités de parvenir à une solution de compromis mutuellement acceptable. Nous pensons que le statut définitif du Haut-Karabakh doit être négocié entre les parties directement intéressées et non pas imposé de l'extérieur.

L'Arménie apprécie les récentes initiatives des coprésidents du Groupe de Minsk pour parvenir à une solution de compromis, initiatives traduites également dans la déclaration de Denver des trois pays coprésidents. L'Arménie a fourni une réponse détaillée à la proposition des coprésidents du Groupe de Minsk en mettant l'accent sur la nécessité d'assurer à la population du Haut-Karabakh les libertés généralement reconnues et de garantir leur sécurité de façon que leur existence physique, leur contrôle sur leur propre territoire et leur destin ne soient jamais menacés.

Selon nous, une solution acceptable par toutes les parties intéressées est la clef permettant d'instaurer une paix et une stabilité durables dans la région et de stimuler la croissance économique et la prospérité en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Mon pays reste attaché à un règlement négocié du conflit et continuera de participer de son mieux au processus de paix. Cependant, nous demandons instamment à l'Azerbaïdjan de négocier directement avec les responsables élus du Haut-Karabakh car nous pensons qu'aucune solution définitive ne peut être atteinte sans la participation directe des responsables de cette région aux délibérations relatives à son propre statut politique.

La République d'Arménie joue un rôle actif dans les domaines de la réglementation des armes et du désarmement. Nous réaffirmons notre attachement à la pleine mise en oeuvre des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, l'Arménie approuve le programme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) relatif au renforcement de l'efficacité et à l'amélioration de l'efficacité du système de garanties. Nous avons déjà exprimé notre volonté de conclure un protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA.

L'année dernière, les États Membres, dans leur immense majorité, ont signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous associons à la communauté internationale pour demander à tous les États de signer et de ratifier ce traité afin d'en assurer la rapide mise en oeuvre.

La Convention sur les armes chimiques a constitué une autre réalisation historique dans le domaine du désarmement mondial. En tant que membre fondateur de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Arménie plaidera en faveur de l'application totale et efficace de la Convention.

L'Arménie appuie également les efforts complémentaires — par le biais du processus d'Ottawa — pour parvenir à une interdiction complète des mines terrestres antipersonnel. Nous comprenons l'importance de la mise au point de solutions technologiques pour détecter et éliminer ces mines et nous appuyons pleinement les programmes d'aide aux victimes de ces engins.

La réforme du Conseil de sécurité devrait être une composante importante de la réforme globale des Nations Unies. L'Arménie appuie les discussions actuelles en vue d'une meilleure représentativité du Conseil de sécurité. Nous sommes en faveur de l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents. Cependant, tout en renforçant la capacité du Conseil, une telle augmentation devrait également préserver l'efficacité de sa prise de décisions. Nous pensons que cinq nouveaux sièges permanents devraient être attribués afin que le Conseil de sécurité reflète mieux les réalités politiques et économiques de l'heure. Cette innovation devrait inclure une représentation accrue des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous considérons comme juste le souhait de l'Allemagne et du Japon d'acquérir le statut de membres permanents du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les sièges non permanents, nous estimons que l'élargissement de la composition du Conseil devrait tenir compte des intérêts légitimes du Groupe des

pays d'Europe de l'Est qui compte aujourd'hui deux fois plus de membres que par le passé.

Le Gouvernement arménien se félicite des propositions du Secrétaire général concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons sans réserve son action louable en vue de redéfinir la structure de l'Organisation et de rationaliser son fonctionnement, de façon à en faire une Organisation plus souple et mieux à même de répondre aux défis du monde actuel. Ces propositions constituent une base solide pour des décisions immédiates et de nouvelles négociations ainsi que pour les délibérations de l'Assemblée générale. Il convient de continuer à oeuvrer au perfectionnement du système de l'ONU. Les États Membres doivent y contribuer. En même temps, nous devons éviter de réduire l'évaluation de ces réformes à une simple démarche financière ou de gestion. La réforme doit permettre aux Nations Unies de mieux s'acquitter des mandats et priorités découlant de la Charte.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée que l'Arménie, pleinement consciente de l'importance d'une Organisation active et efficace, s'engage à contribuer au renforcement de l'Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, S. E. M. Abderrahim Zouari.

M. Zouari (Tunisie) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, il me plaît de vous exprimer, tout d'abord, mes plus vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes persuadés que votre expérience, votre savoir-faire et votre vaste connaissance des questions internationales vous seront précieux dans l'accomplissement de la noble mission dont vous êtes investi, et constituent le meilleur garant de la réussite des travaux de la présente session. Votre élection à la présidence de l'Assemblée générale reflète le respect et l'estime dont votre pays ami, la République d'Ukraine, jouit auprès de la communauté internationale, eu égard à sa politique clairvoyante qui se fonde sur la modération et la pondération et aux efforts qu'il déploie en faveur de la consécration des principes de paix, de justice et de coopération, en tant que fondements des relations entre les États.

Je voudrais également exprimer mes vifs remerciements et ma considération profonde à votre prédécesseur, S. E. M. Razali Ismail, qui, tout au long de son mandat à la

présidence de la précédente session de l'Assemblée générale, s'est distingué par son dévouement et sa loyauté dans l'accomplissement de ses fonctions et a joué un rôle remarquable dans la réforme et la restructuration de l'Organisation des Nations Unies, pour l'adapter aux changements survenus dans le monde et la préparer à aborder le XXIe siècle avec un surcroît d'efficacité.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies et sa restructuration figurent, sans doute, au premier rang des questions inscrites à l'ordre du jour de cette session, d'autant plus que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a tenu, conformément à la promesse faite au moment de sa prise de fonctions, à présenter un rapport sur la réforme de l'Organisation, contenant de nombreuses mesures et recommandations importantes concernant l'avenir de l'Organisation. Il m'est agréable de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour toutes les initiatives qu'il a prises et les propositions audacieuses qu'il a présentées depuis sa nomination, en vue de la réforme du Secrétariat et de sa rationalisation.

La Tunisie, qui a participé activement aux discussions qui se sont déroulées au niveau des divers groupes de travail concernant le processus de réforme, insiste pour sa part sur l'importance capitale des questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général, qu'il s'agisse de celles qui relèvent de sa compétence, en matière de coordination entre les différents départements du Secrétariat, d'une part, et entre l'Organisation et ses institutions spécialisées, d'autre part, ou bien encore des questions qui ont trait au domaine d'activité de l'Organisation et qui relèvent de la compétence de l'Assemblée générale qui en adopte des résolutions pertinentes.

Il ne fait pas de doute que la communauté internationale est animée par la volonté sincère de donner au processus de réforme une puissante impulsion afin que l'Organisation puisse accomplir les tâches qui lui ont été prescrites par la Charte et qui consistent tant à réaliser la paix et la sécurité dans le monde, qu'à instaurer les conditions propices au développement durable, deux objectifs intimement solidaires et complémentaires.

À notre sens, la priorité la plus impérative du processus de réforme consiste à renforcer le rôle des Nations Unies dans la réalisation du développement, la réduction de la pauvreté et son élimination totale, en mobilisant les moyens nécessaires à cet effet, de telle sorte que les pays en développement puissent réaliser leur développement économique et social et relever les défis cruciaux que leur imposent la mondialisation et l'économie de marché.

Nonobstant le bien-être et la prospérité que le progrès technologique et la mondialisation de l'économie ont apportés à certains pays, à l'exclusion des autres, l'économie mondiale continue de receler certains déséquilibres qui sont de nature à entraver les efforts de croissance des pays en développement et à mettre en danger la stabilité internationale. Il est indispensable de prendre en compte ces situations dans les programmes et les activités entreprises par les Nations Unies, afin que puisse être comblé le fossé entre les États, que soit impulsée la coopération internationale dans le domaine du développement économique et social et que soit renforcée la capacité de l'Organisation d'agir de manière effective et efficace.

La Tunisie insiste sur la nécessité de consolider le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine et de renforcer les prérogatives de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'élaboration des politiques de coopération et le suivi de leur exécution. Elle reste à cet égard le cadre idéal de cela au sein de la communauté internationale. Cela implique aussi la nécessité pour les États Membres d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de l'Organisation, afin que puissent être réunis les moyens indispensables à la réussite du processus de réforme et de la rationalisation de l'exploitation des ressources et leur utilisation judicieuse, d'une part, et à la réalisation des différents programmes onusiens, d'autre part.

La Tunisie réaffirme, une fois de plus, son soutien à la restructuration du Conseil de sécurité afin de garantir une représentation plus équitable des États Membres au sein de cette instance, pour garantir les intérêts des pays en développement, dans le cadre de l'égalité des États Membres, de manière à consacrer l'esprit de la Charte et à concrétiser ses principes. À cet égard, notre pays tient à rappeler la revendication légitime des États africains, exprimée par le Sommet de l'Organisation de l'Unité africaine, tenu à Tunis en juin 1994, et confirmée par le récent Sommet de l'OUA à Harare, en vue de l'attribution à l'Afrique de deux sièges permanents qui seraient occupés par les États africains selon le principe du roulement.

Il importe aussi de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité et d'appliquer effectivement les procédures prévues par le Règlement intérieur du Conseil, afin de consacrer la participation effective des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de mettre l'accent sur la responsabilité collective en matière de maintien de la sécurité et de la paix dans le monde.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'élimination des foyers de tension, des conflits et

des guerres qui continuent de sévir dans de nombreuses régions du monde, figurent aujourd'hui, avec les problèmes du développement, au premier rang des préoccupations de la communauté internationale et requièrent une action inlassable et un suivi constant de la part de l'Organisation des Nations Unies.

À ce propos, la Tunisie insiste sur l'importance du rôle qu'il appartient aux Nations Unies d'assumer concernant la situation au Moyen-Orient, et les événements dangereux qui s'y produisent. L'ONU y est d'autant plus tenue qu'elle a suivi, depuis sa création, le problème palestinien et assume une responsabilité particulière envers le peuple palestinien, depuis la résolution sur la partition de la Palestine jusqu'à l'élaboration des principes de base du règlement pacifique du conflit israélo-arabe.

La Tunisie, qui s'est tenue aux côtés du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits légitimes, a abrité pendant 12 ans l'Organisation de libération de la Palestine, et elle a suivi, à partir d'une position neutre, le processus de paix au Moyen-Orient. Elle a assumé, sous l'impulsion de son président, un rôle historique dans le déclenchement de ce processus dont elle a soutenu toutes les étapes, à commencer par les premiers contacts entre les parties au conflit, en passant par la Conférence de Madrid et les Accords d'Oslo, de Washington et du Caire, et a participé aux pourparlers multilatéraux. Aussi elle exprime aujourd'hui sa profonde préoccupation et son indignation devant le blocage de ce processus, le gel des accords sur lequel il repose, ainsi que la résurgence des risques de conflagration et la reprise de l'affrontement, de la violence et de l'instabilité dans la région.

Tout en dénonçant la politique du fait accompli pratiquée par le Gouvernement israélien, son manquement aux accords internationaux signés et ses mesures unilatérales, à travers la construction de colonies à l'intérieur et à l'extérieur d'Al Qods, la destruction de maisons, la confiscation de documents d'identité, l'application de représailles collectives à l'encontre du peuple palestinien, la saisie de ses avoirs financiers, la poursuite de son encerclement, et tant d'autres actes arbitraires. Nous appelons avec insistance au respect des termes de référence du processus de paix et tout particulièrement au principe de «terre contre paix», ainsi qu'au respect de la légalité internationale qui se fonde sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous appelons en outre, à l'application de toutes les clauses de l'accord intérimaire, dont celles relatives à la deuxième phase du redéploiement, à l'ouverture d'un couloir protégé entre la Cisjordanie et la bande de

Gaza, à l'ouverture de l'aéroport et du port, à la libération des prisonniers et au démarrage des négociations sur le statut final, conformément au calendrier convenu.

La communauté internationale a déploré la politique du Gouvernement israélien actuel, notamment au cours des réunions du Conseil de sécurité et des trois réunions consécutives de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale au sujet de la construction de colonies dans Al Qods et dans les territoires palestiniens occupés, au regard du sentiment de frustration que cette politique a suscité parmi le peuple palestinien, et au sein de l'opinion internationale en général, et en raison de la violence de cette politique en particulier, et dont Israël assume la responsabilité, et du profond désespoir qui est venu succéder au sentiment de soulagement que la région tout entière avait connu.

La Tunisie exhorte la communauté internationale, et plus particulièrement les deux coparrains de la paix, à agir avec diligence et fermeté, en vue de sauvegarder la paix, d'éloigner les dangers qui pèsent sur la région, de rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes à la création d'un État indépendant sur son sol, avec pour capitale Al Qods Al Charif, et de restituer à la Syrie et au Liban leurs territoires occupés.

Tout en prenant acte avec satisfaction de la reprise des démarches américaines en vue de sauvegarder le processus de paix, notamment la rencontre d'hier à New York entre les parties concernées, et des efforts déployés pour le rétablissement de la confiance entre les parties concernées, à même d'aider à la solution de la crise actuelle et à la réalisation d'un règlement équitable du problème palestinien et de l'ensemble du conflit israélo-arabe, nous considérons que ce qui a été fait jusqu'ici pour soustraire la région aux risques de tension et de conflit, demeure bien en deçà des espérances.

La Tunisie déplore les difficultés financières rencontrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui l'empêchent d'accomplir convenablement sa mission dans l'allègement des souffrances qu'endure le peuple palestinien. Tout en réaffirmant la responsabilité internationale dans la question des réfugiés palestiniens, nous exhortons la communauté internationale à apporter à l'Office l'aide dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche. Nous lançons un appel aux pays donateurs pour qu'ils maintiennent leurs engagements financiers et les honorent et augmentent leur contribution au budget de l'Office, compte tenu de l'accroissement du nombre des réfugiés palestiniens,

en vue de permettre à cet organisme de dépasser la crise financière dans laquelle il se débat.

La conscience que la Tunisie a de l'importance des regroupements économiques et géographiques dans le monde d'aujourd'hui, pour relever les défis de la mondialisation et des mutations auxquelles nous assistons à cette époque, l'incite à poursuivre avec détermination et constance l'action visant à parachever l'édification de l'Union du Maghreb arabe, qui représente une revendication des peuples de notre région et un objectif que nous nous employons à concrétiser, de concert avec les dirigeants des États maghrébins frères.

Ce choix stratégique pour le devenir des peuples de la région et pour leur coopération avec leur environnement immédiat, se trouve consolidé par les efforts que notre pays déploie, sous l'impulsion de S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali, pour l'aménagement d'un espace euro-méditerranéen appelé à servir de cadre pour la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée, la solidarité entre leurs peuples et le dialogue culturel et social, dans le contexte des nobles valeurs et des principes auxquels nous croyons tous. Dans ce domaine, notre pays a d'ores et déjà assumé un rôle privilégié dans la réussite des diverses rencontres et conférences organisées à cette fin, depuis la rencontre préparatoire des ministres des affaires étrangères des pays de la région, tenue à Tabarka, en Tunisie, jusqu'à la conférence de Barcelone et la réunion qui l'a suivie. Ce choix, notre pays l'a concrétisé, en signant, en 1995, un accord de partenariat et de libre-échange avec l'Union européenne.

Nous pensons qu'il est devenu impératif de répondre favorablement aux bonnes dispositions que montre la Jamahiriya arabe libyenne à régler l'affaire Lockerbie d'une manière juste et honorable, dans le cadre des propositions avancées par la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non alignés, propositions qui sont de nature à contribuer à la réalisation d'une solution pacifique, fondée sur la légalité internationale, et à mettre un terme aux souffrances qu'endure le peuple libyen frère du fait de l'embargo qui lui est imposé. Ce qui contribuerait au renforcement de la stabilité dans cette partie de la Méditerranée.

Nous saisissons aussi cette occasion pour appeler à la cessation des souffrances qui sont infligées au peuple iraquien depuis plusieurs années, et exprimer l'espoir de voir les relations entre les États de la région du Golfe se fonder sur le respect de la souveraineté de tous les États de la région, de leur intégrité territoriale et de l'inviolabilité de

leurs frontières, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, la Tunisie réaffirme, une fois de plus, sa solidarité avec l'État des Émirats arabes unis dans les efforts pacifiques qu'il déploie en vue de récupérer les îles d'Abou Moussa et de Grande Tumb et de Petite Tumb.

La réussite de l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation de la paix et la sécurité internationales ne prend pas appui uniquement sur les opérations de paix, la diplomatie préventive et le règlement des conflits par des voies pacifiques, mais requiert aussi le renforcement de ses réalisations dans le domaine du désarmement. En effet et malgré la fin de la guerre froide et la concrétisation de nombreux résultats positifs, notamment en matière de limitation de la prolifération des armes de destruction massive, ce type d'armements, et tout particulièrement les armements nucléaires, continuent de constituer un danger pour l'humanité tout entière.

La Tunisie, qui a adopté l'ensemble des conventions internationales conclues à ce sujet, réitère ses appels en faveur de l'instauration d'une zone dénucléarisée et dépourvue de toutes les armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient. C'est une revendication appuyée par tous les États de la région, qui ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à l'exception d'Israël, lequel n'a pas ratifié ce traité ni placé ses installations nucléaires sous le système de contrôle international, mettant ainsi en danger la sécurité et l'intégrité de la région tout entière.

Nombreuses sont encore, de par le monde, les régions que déchirent les guerres et les conflits et dont les peuples sont confrontés à des situations tragiques du fait de l'instabilité, de l'insécurité, de la famine et du dénuement. Néanmoins, nous constatons avec satisfaction que malgré la persistance des foyers de tension et d'instabilité dans certaines parties de l'Afrique, le continent connaît un début d'éveil authentique sur la voie de la restauration de la sécurité et de la relance de la croissance économique dans bon nombre de ses régions et pays.

Tout en saluant l'évolution de la situation en Afrique et la volonté sincère qui anime les États membres de l'Organisation de l'unité africaine de poursuivre les réformes engagées aussi bien sur le plan de la restructuration des économies que sur celui de la consécration de la démocratie, la Tunisie réitère l'appel qui a été lancé en maintes circonstances à la communauté internationale par S. E. le Président Zine El Abidine Ben Ali en vue d'accorder une attention accrue aux problèmes du continent, afin que puis-

sent être définitivement éradiqués les foyers de tension qui subsistent en Afrique et que soient instaurées la sécurité et la stabilité partout dans le continent et permettre à ses peuples de s'atteler à l'oeuvre du développement économique.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le rôle principal qui est dévolu aux Nations Unies dans l'assistance aux pays concernés pour les aider à surmonter les difficultés et à relever les défis. Ce rôle s'inscrit en fait dans le contexte de la responsabilité principale que l'Organisation internationale assume dans la préservation de la paix et la sécurité. Ce qui confirme, si besoin est, que l'ONU est irremplaçable en la matière. Ceci n'entame en rien l'importance qui doit être accordée à l'action des organisations régionales dont le rôle a commencé à s'amplifier au cours de ces dernières années, leur conférant une influence à la fois évidente et palpable.

À cet égard, notre pays insiste sur l'importance du rôle dévolu au Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement de conflits mis en place par l'OUA, pour tout ce qui concerne les questions de sécurité et de stabilité dans le continent africain. De toute évidence, ceci ne nous empêche pas d'apporter notre appui à toute initiative internationale qui soit en harmonie avec ce principe essentiel et conforte les efforts africains en matière de préservation de la paix et de la sécurité dans notre continent.

Nous saluons les efforts du Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la stimulation de la coopération et de la concertation avec l'Organisation de l'unité africaine pour consolider les capacités de celle-ci en matière de prévention des conflits et du maintien de la paix. De nombreux États africains, dont la Tunisie, ont exprimé leur disposition à prendre part aux arrangements relatifs aux forces en attente pour le maintien de la paix, illustrant ainsi leur volonté de contribuer aux efforts onusiens pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il ne fait pas de doute que la promotion de la coopération internationale, tout particulièrement dans le domaine de la formation et de la logistique, est de nature à garantir la réussite du système de forces en attente, ce qui est de nature à leur permettre d'être l'élément principal dans la mise en place des forces de maintien de la paix de l'ONU. À ce sujet, nous réaffirmons le souci que la Tunisie a invariablement démontré, d'apporter son concours effectif aux efforts des Nations Unies pour la préservation de la sécurité et de la paix dans le monde.

Notre pays a ainsi apporté sa contribution, au moyen de contingents tant militaires que civils, à de nombreuses opérations onusiennes de maintien de la paix, depuis celle du Congo, au début des années 60, jusqu'aux autres opéra-

tions similaires menées dans plusieurs États africains, ainsi qu'au Cambodge, en Bosnie- Herzégovine, en Croatie et tout récemment en Haïti, illustrant, ce faisant, sa foi en l'action des Nations Unies et en la coopération dans son cadre. La Tunisie continuera d'apporter son appui et son concours aux opérations onusiennes de maintien de la paix chaque fois que nécessaire.

Aux fins de relever les défis qu'engendrent la mondialisation et l'ouverture sur l'économie mondiale, la Tunisie s'est attachée à introduire des réformes radicales et cohérentes dans les domaines politique, économique et social, en vue d'assurer l'équilibre de la société, son intégrité et la solidarité de ses membres, et partant, d'éliminer les facteurs négatifs qui pourraient y faire obstacle et qui résident dans l'exclusion, la négligence de la dimension humaine dans le développement ou le fossé qui pourrait se creuser entre les catégories sociales du fait de la disparité des cadences de développement au sein d'une même société.

Nous sommes, pour notre part, convaincus que le développement global ne peut se réaliser que lorsque les catégories vulnérables de la société sont pourvues des conditions propices à leur intégration dans le circuit économique. D'où la nécessité d'oeuvrer à extirper les racines de la pauvreté, du dénuement et de la marginalisation, dans le cadre du souci du renforcement de la solidarité et de l'entraide entre les membres de la société au niveau national et d'accentuer les efforts déployés à cette fin, au niveau international.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été, pour les dirigeants des États Membres, l'occasion de réaffirmer leur détermination de dynamiser le rôle de l'Organisation et de conférer à son action davantage de vitalité et d'efficacité, à l'heure où les problèmes de sécurité, de développement et d'environnement deviennent interdépendants et exigent une conjonction des efforts et une volonté ferme pour y faire face de manière à réaliser le progrès, la prospérité et le bien-être pour tous.

La réussite de l'Organisation demeure tributaire de la conformité de son action aux objectifs et aux principes contenus dans la Charte, et conditionnée par l'engagement de tous les États, grands ou petits, en faveur de l'application des décisions qui en émanent, sur la base des valeurs de liberté, de dignité et de justice, c'est ainsi que l'on répond dès lors aux aspirations de nos peuples, lesquels sont le garant essentiel de la vitalité de l'Organisation et son aptitude au renouveau, à la pérennité et au relèvement des défis auxquels l'humanité sera confrontée durant le siècle prochain.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, S. E. M. Boris Shikhmuradov, à qui je donne la parole.

M. Shikhmuradov (Turkménistan) (*interprétation du russe*) : Qu'il me soit permis de féliciter M. Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Son élection est un hommage rendu au grand prestige dont jouit l'Ukraine dans le monde, une marque de respect et de confiance envers sa politique étrangère, et une reconnaissance des qualités personnelles et professionnelles du nouveau Président.

Nous louons sincèrement les talents de diplomatie de l'Ambassadeur Razali Ismail et la compétence dont il a fait preuve en assurant la présidence de la dernière session de l'Assemblée générale.

Tout d'abord, je tiens à louer le rapport présenté par le Secrétaire général. C'est un document novateur et spécifique, dépourvu des nombreuses faiblesses que comportaient les documents similaires antérieurs. Le Turkménistan appuie le programme du Secrétaire général visant à réformer le système des Nations Unies tout entier et le fonctionnement de ses organes — en particulier le Secrétariat — et à adapter les ressources financières de l'Organisation à ses activités planifiées.

Nous approuvons la conclusion du rapport, à savoir que la réforme des Nations Unies doit être radicale et non progressive. Toutefois, nous pensons que les réformes ne doivent pas être effectuées de manière révolutionnaire, tout particulièrement quand il s'agit, par exemple, du Conseil de sécurité qui, une fois devenu plus représentatif, devra néanmoins demeurer un organe fonctionnant de manière efficace sans pour autant supplanter l'Assemblée générale.

À notre avis, une augmentation rationnelle du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité commence avant tout avec l'inclusion d'États tels que le Japon et l'Allemagne — dotés de tous les droits et pouvoirs inhérents — car ils peuvent apporter une contribution constructive et faire preuve d'une plus grande objectivité politique vis-à-vis des travaux du Conseil de sécurité.

Il y a une question qui revêt un intérêt particulier pour le Turkménistan et qui le préoccupe, ainsi que tous les pays de la région : la question de l'Afghanistan. Nous sommes heureux de noter que cette question occupe une place de plus en plus importante dans l'ordre du jour de l'ONU et

dans les activités de ses institutions spécialisées, de ses organes ad hoc et du Conseil de sécurité. Nous éprouvons une reconnaissance toute particulière envers le Secrétaire général qui déploie des efforts constants pour donner un nouvel élan au règlement interafghan. Dans ce contexte, nous attachons une signification particulière aux efforts des Envoyés spéciaux du Secrétaire général, M. Norbert Hall et M. Lakhdar Brahimi. Le Turkménistan a participé à l'application des programmes de maintien de la paix dans la région en accueillant une série de pourparlers inter-tadjiks, et en organisant, avec l'ONU, une importante conférence internationale sur l'aide humanitaire pour l'Afghanistan. Le Turkménistan appuie résolument et continuera de faire le maximum pour appuyer la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale sur l'Afghanistan avec la participation de tous ses voisins immédiats et, à l'avenir, il appuiera la tenue d'une conférence avec la participation des puissances investies d'une autorité internationale particulière et capables d'apporter une contribution pratique au règlement. Le Président du Turkménistan, M. Saparmurat Niyazov, reste en contact permanent sur cette question avec le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et avec les milieux dirigeants des États avoisinants : l'Iran, le Pakistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Le Turkménistan place de grands espoirs dans la prochaine réunion au sommet de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) qui se tiendra à Téhéran, au mois de décembre de cette année, et donnera au monde musulman une occasion de définir, au plus haut niveau, les grandes lignes du règlement de la longue crise afghane, qui est devenue aujourd'hui une plaie ouverte pour le peuple afghan et un obstacle qui empêche la région d'appliquer de grands programmes économiques. Le Turkménistan a toujours cru, et croit encore, que les situations de conflit se présentant dans la région géographique de l'OCI doivent être résolues en unissant ses efforts à ceux de l'ONU.

Nous sommes heureux de voir que l'on fait preuve de plus de retenue aujourd'hui, s'agissant des tentatives simplistes visant à associer l'extrémisme et d'autres phénomènes négatifs avec le monde de l'Islam. Le monde musulman comme d'autres — par exemple la chrétienté — est diversifié et présente de nombreux aspects. Il fait face à tout un ensemble de problèmes universels de développement, et il doit se mobiliser pour surmonter des conflits et lutter contre des manifestations de comportement social incivique. Cette nécessité a été soulignée par le Secrétaire général dans son rapport à la présente session de l'Assemblée générale. Alors que le Turkménistan est un État d'Asie laïque et démocratique, il se considère également comme une société orientale traditionnelle qui, en vertu de sa destinée géopolitique, se trouve au confluent de deux régions, ce qui l'implique

simultanément dans les affaires internationales en Europe et en Asie. Compte tenu du potentiel énergétique global de notre État, ce facteur forme la base de la stratégie de neutralité du Turkménistan, appuyée par l'ONU, et acquiert aujourd'hui une signification pratique pour l'Organisation.

Aujourd'hui, tous nos efforts politiques visent à créer une atmosphère favorable au développement économique, à la fois de toute la région et de chaque pays en particulier. À cette réunion au sommet, tenue au mois de mai dernier à Ashgabat, l'Organisation de la coopération économique régionale qui comprend aujourd'hui 10 pays, a formulé un programme stratégique pour le développement des infrastructures des transports, de l'énergie, des oléoducs et des télécommunications. Sa mise en oeuvre, non seulement correspond aux intérêts des États participants, mais crée également des possibilités pour la livraison des vecteurs d'énergie : pétrole, gaz naturel et produits pétroliers aux marchés internationaux en Europe et en Asie en provenance des gisements immensément riches du bassin de la mer Caspienne et de toute la région de l'Asie centrale. Le Turkménistan croit que, dans le cadre de l'intensification de la coopération internationale, du règlement des crises en Asie centrale et du recours à des mesures préventives visant à empêcher qu'elles ne se reproduisent en raison des revendications contradictoires que les États exercent sur les droits de propriété des ressources naturelles, il est nécessaire de tenir compte des défis mondiaux du XXIe siècle que représente la mise en place rapide d'autres moyens de distribution rationnelle des matières premières énergétiques sur les marchés mondiaux. Le Turkménistan occupe le troisième rang dans le monde parmi les pays possédant des gisements de gaz naturel, et il a d'énormes réserves de pétrole et d'autres ressources en minerais. Il est disposé à participer à une coopération internationale ouverte et élargie dans cette entreprise. Cette approche a été confirmée par l'offre internationale faite récemment pour le développement et l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel dans la zone turkmène de la mer Caspienne. Nous sommes très satisfaits de la levée des barrières artificielles sur le gazoduc allant du Turkménistan en Turquie et en Europe en passant par l'Iran. Nous estimons que de la part des États-Unis c'est un bon signe, un signe qui indique qu'ils sont prêts à appuyer nos efforts pour renforcer notre souveraineté et l'indépendance de notre économie nationale.

Dans ce contexte, qu'il me soit également permis de dire combien nous sommes satisfaits de constater que le rapport du Secrétaire général et d'autres documents récents de l'Organisation contiennent enfin une définition plus claire de l'Asie centrale, qui comprend beaucoup plus d'États si on la compare à l'ancienne Asie centrale de l'ex-

Union soviétique. Au cours des dernières années, le Turkménistan a maintenu une approche cohérente sur cette question, en soulignant que la disparition des frontières méridionales de l'ancien État soviétique a entraîné la formation d'une nouvelle région, unifiée par l'objectif commun qui vise à accélérer le développement économique et à renforcer ses structures politiques et institutionnelles. Aujourd'hui, il est inconcevable que le Turkménistan existe sans entretenir des liens étroits à l'intérieur de la région — avec l'Iran, la Turquie, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, l'Azerbaïdjan et d'autres voisins. Nous sommes fermement convaincus que le groupe des 5 pays d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique est logiquement devenu le groupe des 10, et que l'ONU et ses différentes institutions spécialisées doivent tenir compte de cette réalité objective lorsqu'elles formulent leurs politiques pour la région.

Je crois qu'il importe au plus haut point d'appeler l'attention de l'Assemblée sur l'attachement sincère du Turkménistan aux efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à l'interdiction complète de la fabrication et de la prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Le Turkménistan souscrit pleinement au processus d'Ottawa pour l'élimination des mines terrestres antipersonnel. En 1996 et en 1997, le Turkménistan a activement participé avec le Canada à des instances internationales à Vienne, Bonn, Oslo, Bruxelles et Ashgabat, qui ont été des jalons importants sur la voie menant à la signature du traité interdisant les mines terrestres antipersonnel, qui doit être signé au mois de décembre de cette année à Ottawa. Venant d'une région qui a connu les horreurs de ce type d'armes dites aveugles, le Turkménistan est convaincu que c'est là un traité opportun et hautement pertinent.

À la fin du XXe siècle, les relations internationales sont caractérisées par un trait particulier : le droit au choix, dont jouissent aujourd'hui, fait sans précédent, un très grand nombre de pays et d'États indépendants. Ce droit devient une tendance de plus en plus stable, renforcée par une plus grande tolérance et une plus grande patience dans les relations internationales. La participation ou la non-participation à l'un ou à l'autre groupe politique ou économique n'est plus considérée, ou ne peut plus être considérée à travers le prisme de la formule «si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous». Le Turkménistan ne rejette pas l'idée de l'existence des intérêts régionaux des grandes puissances. C'est le droit de chaque État. Toutefois, comme nos partenaires du Mouvement des pays non alignés, nous nous opposons sans équivoque à l'existence de zones de domination unilatérale. Nous souscrivons au principe de la terre ouverte, ainsi qu'à celui des cieux ouverts. S'il est vrai

qu'il développe ses relations avec tous les États sur la base des principes de l'égalité et du respect mutuel, le Turkménistan neutre ne divise pas ses partenaires en catégories, à savoir : proches ou éloignés, petits ou grands, car cela va à l'encontre de la logique politique de notre temps.

Aujourd'hui, lors de ma rencontre avec M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je lui ai transmis un message personnel du Président du Turkménistan, M. Saparmurat Niyazov, où il est dit notamment, tout d'abord que notre philosophie politique et toutes nos décisions sont dénuées de tout intérêt égoïste, et visent principalement à renforcer la paix et à améliorer le bien-être économique et le niveau culturel et l'éducation de sa population; deuxièmement, que l'ONU peut être pleinement convaincue que le Turkménistan est prêt à fournir à l'Organisation la plus grande assistance possible, et, enfin, que l'ONU peut compter sur le Turkménistan pour appuyer toutes ses initiatives et efforts dans la région.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, S. E. Mme Nadezhda Mihailova.

Mme Mihailova (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'emblée, au nom de la délégation bulgare, féliciter M. Oudovenko de son élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Sa vaste expérience et ses connaissances étendues seront d'une grande importance pour la réalisation heureuse des tâches auxquelles est confrontée l'Organisation aujourd'hui. Je voudrais également exprimer nos remerciements à son prédécesseur, M. Razali Ismail, pour la compétence avec laquelle il a présidé la cinquante et unième session.

Les déclarations des orateurs précédents ont montré l'importance et la nécessité d'une réforme globale efficace de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais exprimer l'appui de la Bulgarie à la position de l'Union européenne, telle qu'exposée lors de ce débat général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg, M. Jacques Poos.

Le terme «réforme» a été tellement employé aujourd'hui dans diverses régions du monde que j'hésiterais à confondre la réforme des Nations Unies avec les diverses autres réformes préconisées par de nombreux politiciens. Si je me permets de partager l'expérience bulgare, c'est qu'au début de 1997 mon pays a connu une authentique renaissance réformatrice. Des centaines de milliers de citoyens sont sortis dans les rues de Sofia et d'autres villes bulgares pour

exiger des perspectives d'avenir et non pas le bien-être. Leurs voix ont précipité des élections parlementaires anticipées et ont mis fin à un régime catastrophique.

Il est évident que trois choses sont nécessaires pour que la réforme soit couronnée de succès : une vision, une stratégie et du courage. La vision pour savoir où nous voulons aller, la stratégie pour y arriver et le courage de commencer.

J'espère que l'on se souviendra de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale comme étant la session ayant permis la réalisation des progrès décisifs dans la conception et la réalisation de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons déjà entendu l'analyse approfondie et les propositions méritoires exposées dans le rapport du Secrétaire général, M. Kofi Annan. C'est maintenant le tour des représentants des États Membres de s'engager avec leur vision, leur sens de la stratégie et leur courage.

Je voudrais présenter brièvement nos positions sur les principaux aspects de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement bulgare a examiné minutieusement les propositions et le rapport du Secrétaire général. En principe, nous appuyons et approuvons ces propositions.

La République de Bulgarie estime que la discussion en cours au sein des Nations Unies sur la réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité est positive et importante. À notre avis, les décisions sur ces questions importantes doivent être prises par consensus. Nous pensons que l'élargissement devrait prendre en considération l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. D'autre part, la croissance du potentiel économique et politique de certains États Membres atteste de leur capacité d'assumer avec succès les responsabilités et de relever les défis inhérents à la qualité de membres permanents du Conseil de sécurité et de leur maturité à cet effet.

Une décision équitable sur l'élargissement du Conseil devrait sauvegarder l'équilibre entre les membres permanents et les membres non permanents ainsi qu'entre les groupes régionaux. Cette décision devrait également comprendre l'octroi d'un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale.

Nous appuyons les efforts déployés en vue d'améliorer davantage le système d'alerte rapide de l'Organisation. Les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales exigent que soit renforcé le rôle de l'ONU dans les opéra-

tions de maintien de la paix. En tant qu'État qui participe activement aux opérations de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, au Tadjikistan et ailleurs, la Bulgarie se félicite de l'efficacité croissante du Conseil de sécurité et appuie également le renforcement du rôle du Secrétaire général dans le domaine de la diplomatie préventive.

La Bulgarie partage l'idée que les opérations de maintien de la paix à venir devraient englober l'ensemble complexe des aspects politiques, humanitaires et militaires du maintien de la paix afin de parvenir à une efficacité maximale. Une coopération étroite avec les organisations de sécurité régionale et avec d'autres organes pertinents revêt également une importance clef pour que soit assuré le succès des futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Depuis plusieurs années l'ONU fonctionne sous le poids d'une grave crise financière. La Bulgarie appuie les initiatives figurant dans le rapport du Secrétaire général qui visent à élaborer des critères et des mécanismes en faveur d'une discipline financière rigoureuse, d'un contrôle strict et d'une obligation redditionnelle. Cette approche contribuerait à une mise en oeuvre heureuse de la réforme administrative et de la réorganisation du Secrétariat.

Nous estimons qu'un nouveau barème des quotes-parts au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies permettrait de mieux tenir compte de la capacité financière de chaque État Membre. La Bulgarie partage les idées exprimées par le Secrétaire général selon lesquelles la réforme devrait être appliquée dans le cadre d'une approche complexe qui ne négligerait pas les besoins particuliers des pays en transition et des petits États.

Nous appuyons les efforts déployés pour restructurer les institutions principales des Nations Unies dans le domaine socio-économique; pour accroître la capacité opérationnelle du Conseil économique et social et des fonds et programmes spécialisés et pour transférer des fonds des programmes de gestion et d'administration aux programmes sociaux et économiques.

Comme les membres de l'Assemblée le savent probablement, 1997 a été une année difficile mais couronnée de succès pour la Bulgarie. Le début de l'année a été marqué par une crise aiguë dans les domaines économique, financier et politique, qui a abouti à la nomination d'un gouvernement intérimaire, à la dissolution du Parlement bulgare et à des élections anticipées. Par ailleurs, la manière civilisée, pacifique et constitutionnelle dont la société bulgare a

surmonté la crise politique est un signe très important de la maturité démocratique du pays.

Les élections qui se sont tenues, en avril dernier, ont été remportées avec une écrasante majorité par l'Union des forces démocratiques pour leur programme, à savoir la stabilisation financière, une réforme économique structurelle orientée vers le marché et la privatisation accélérée; un renforcement et une modernisation de l'administration de l'État; la primauté du droit et la lutte contre le crime organisé et la corruption et l'intégration de la Bulgarie à la communauté euro-atlantique des nations.

Nous avons déployé tous les efforts possibles pour mettre en oeuvre cette stratégie et nous recueillons aujourd'hui les premiers résultats positifs. Dans le domaine politique, la transition vers l'état de droit, le pluralisme politique et le respect des droits et libertés fondamentales de l'homme a été achevée. Les institutions démocratiques sont stables et jouissent du large appui de plus de 50 % de la population. Dans le domaine économique, un conseil monétaire a été institué avec succès en tant que garant de la stabilité financière et comme moyen de redonner confiance aux institutions financières internationales et au monde des affaires en Bulgarie. Cela a abouti à une diminution radicale du taux d'inflation et à une augmentation des investissements étrangers et des réserves en devises du pays. Les effets obtenus grâce aux mesures de répression contre la criminalité et la corruption ont rétabli le respect de l'ordre public.

Je voudrais ici souligner que la Bulgarie accorde une grande importance aux efforts concertés déployés par la communauté mondiale dans le domaine de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Nous espérons contribuer aux efforts destinés à élaborer la prochaine convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et à préparer un texte largement accepté sur le statut de la cour criminelle internationale.

Nous nous sommes également engagés à élaborer des programmes régionaux pour prévenir le crime organisé, le terrorisme international, le trafic illicite de drogues et d'armes, le commerce illicite de matières nucléaires et la traite des personnes.

Le désir du Gouvernement bulgare d'adhérer à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et à l'Union européenne sous-tend notre politique étrangère et reçoit l'appui écrasant de la nation bulgare. Pour nous, l'adhésion à ces institutions est l'expression de l'identité européenne de la Bulgarie et fait partie intégrante de la transformation

politique et économique du pays. C'est une question qui comporte un intérêt national immédiat et une priorité stratégique : une question de choix de civilisation et qui est indépendante des politiques du jour.

La Bulgarie considère que les décisions prises au Sommet de l'OTAN à Madrid représentent une ouverture historique de l'alliance aux nouvelles démocraties européennes. Nous sommes fermement convaincus que l'élargissement devrait se poursuivre en tant que processus géographiquement équilibré visant à assurer une sécurité et une stabilité égales dans différentes régions; les risques de nouvelles lignes de division ou de zones grises en Europe seraient ainsi écartés.

Notre gouvernement s'efforce grandement d'intensifier les préparatifs en vue de son entrée à l'Union européenne, dans le but de remplir dans un avenir proche les conditions requises pour en être membre. Nous espérons vivement que l'Union européenne prendra une décision politique en vue de commencer, au début de 1998, les négociations avec tous les pays associés. Cela confirmerait la position selon laquelle tous les pays candidats ont des chances égales de devenir membres.

La Bulgarie considère ces processus d'intégration comme étant une contribution importante au renforcement de la stabilité et de la sécurité régionales en Europe du Sud-Est. Le Gouvernement bulgare ne ménage aucun effort pour promouvoir les normes européennes de conduite internationale dans cette partie du continent. Notre démarche a été appuyée par un certain nombre d'initiatives importantes prises au niveau régional. La coopération entre les membres de l'OTAN et les pays partenaires dans la région est un élément important de ce processus, et la Bulgarie a fait des suggestions en vue du renforcement d'une coopération euro-atlantique concernant la sécurité en Europe du Sud-Est et dans la mer Noire.

La Bulgarie continuera également de travailler activement dans le droit fil de son initiative de 1996 pour la sécurité, la stabilité et la coopération en Europe du Sud-Est. Nous accordons une grande importance à la coordination de nos efforts avec les autres initiatives pour la coopération dans la région, en particulier le processus de Royaumont lancé par l'Union européenne et l'Initiative de coopération de l'Europe du Sud-Est, parrainée par les États-Unis.

Notre espoir de devenir membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2002-2003 démontre notre volonté d'assumer des responsabilités pour la paix et

la sécurité tant dans la région que dans un contexte international plus large.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, la Bulgarie a subi d'énormes pertes du fait de l'application stricte des sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Combiné avec les inconvénients causés par les sanctions contre la Libye et l'Iraq, l'ensemble des coûts directs et indirects pour la Bulgarie est comparable à la dette extérieure du pays. Aussi, la République de Bulgarie continuera-t-elle à accorder une importance particulière aux travaux qui sont faits au sein du système des Nations Unies pour s'attaquer plus efficacement aux problèmes relatifs à l'application de l'Article 50 de la Charte.

Nous saluons les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale demandant aux organismes du système des Nations Unies, aux institutions financières internationales et à d'autres organes internationaux de continuer à examiner plus précisément et plus directement la question de l'aide économique aux États tiers touchés par l'application des sanctions. J'attire l'attention de l'Assemblée sur la possibilité d'octroyer certaines dérogations aux sanctions ou de créer un régime préférentiel pour les États tiers les plus gravement touchés. Naturellement, ces dérogations et ces préférences devraient être conformes à la Charte. Nous croyons que le fardeau des problèmes économiques spécifiques créés par les sanctions devrait être équitablement réparti entre tous les pays tiers et non pas supporté par les seuls pays voisins.

Nous sommes fermement convaincus que tout en négociant avec les pays tiers touchés par les sanctions, les institutions financières internationales devraient tenir compte de la nécessité d'une compensation indirecte pour ces pays.

Nous croyons comprendre que les institutions spécialisées des Nations Unies jouent un rôle important et fournissent un appui précieux aux pays qui s'efforcent de réaliser un développement durable. Les réformes en cours dans ces institutions doivent être soutenues par les États Membres. Les processus de réforme au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et dans d'autres organisations nous font espérer que ces processus seront couronnés de succès.

La Bulgarie pense que les activités des instances internationales et des organes chargés des droits de l'homme doivent viser à assurer l'exercice réel de ces droits par chaque être humain. L'application de normes internationales

peut être assurée en améliorant les mécanismes en vigueur et en nouant un dialogue ouvert et constructif sur les questions les plus sensibles. Cette démarche ne vise à priori aucun pays et aucun groupe de pays. Dans ce contexte, la Bulgarie accorde une grande importance aux garanties des droits de l'homme des Bulgares vivant à l'étranger et elle suit de très près la situation des minorités bulgares. Nous considérons le respect des droits des Bulgares vivant dans les pays voisins et l'application y relative des normes internationales en matière de droits de l'homme comme étant un facteur important de la promotion des relations bilatérales.

Le suivi et le contrôle effectif de la mise en oeuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont toujours d'une très grande importance, et la Bulgarie réitère son appui aux efforts du Haut Commissaire aux droits de l'homme. Je voudrais, à ce niveau, me féliciter de la nomination de Mme Mary Robinson à ce poste élevé et je lui souhaite plein succès dans ses activités.

Le Gouvernement bulgare considère l'éventuelle prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs comme étant l'une des principales préoccupations des années 90. Les régimes actuels des traités multilatéraux, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, prévoient des normes restrictives fondamentales dans ce domaine. La République de Bulgarie appuie toutes les entreprises internationales visant à atteindre les objectifs de la non-prolifération et préconise un nouveau renforcement de ces régimes.

La Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour mener les négociations sur l'élimination de certains types d'armes classiques. Il faut trouver une solution à long terme au problème des mines terrestres antipersonnel, dont l'interdiction comporte des aspects humanitaires et de désarmement de désarmement et nécessite un régime de vérification. Nous pensons que le texte d'une nouvelle Convention qui finirait par interdire toutes les mines terrestres antipersonnel, et dont il a été convenu à la Conférence diplomatique d'Oslo ce mois-ci, pourrait être à la base d'un accord international complet et largement accepté. Nous espérons également que le processus d'Ottawa et les négociations de la Conférence du désarmement s'appuieront mutuellement et aboutiront à une interdiction efficace des mines terrestres antipersonnel.

Pour terminer, je dirai que sans une réforme couronnée de succès et une restructuration de l'ONU et de tous ses organes, il sera impossible de trouver une solution appro-

prisée à ces problèmes. Par conséquent, nous attendons une percée réelle dans cette direction à la présente session de l'Assemblée générale. Je suis personnellement convaincue que d'ici à la fin de cette session l'ONU aura changé, et que ce changement sera pour le mieux.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat de ce matin.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres qu'en vertu de la décision 34/401, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Dans sa déclaration à l'Assemblée générale ce matin, le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne a parlé de l'attentat à la bombe commis contre le vol Pan American 103, incident terroriste à la suite duquel, et de celui commis contre le vol UTA 772, 441 personnes de 27 États Membres distincts de l'ONU ont été tuées — 441 personnes de 27 États Membres distincts de l'ONU. Je saisis cette occasion pour rappeler la position du Gouvernement britannique.

Comme le Secrétaire aux affaires étrangères britannique, M. Robin Cook, l'a clairement indiqué au cours du débat du Conseil de sécurité qui a eu lieu le 25 septembre, il ne s'agit pas d'un différend entre le Gouvernement libyen et un certain nombre d'autres pays, mais bien plutôt de la nécessité qui s'impose à la communauté internationale de réagir face aux actes de terrorisme international et au refus persistant du Gouvernement libyen de se conformer rigoureusement aux résolutions 731 (1992), 748 (1992) et 883 (1993) du Conseil de sécurité de l'ONU. Tous les États Membres de l'ONU ont l'obligation de respecter les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Royaume-Uni ne cherche rien d'autre que d'obliger la Libye à faire montre de respect à l'égard de l'ONU et de la communauté internationale en se conformant pleinement aux résolutions pertinentes.

Ces résolutions établissent clairement que la Libye doit remettre les inculpés dans l'affaire de Lockerbie pour qu'ils

soient jugés en Écosse ou aux États-Unis. Ces dispositions doivent être respectées et non pas négociées par la Libye. Nous rejetons totalement l'allégation selon laquelle un jugement en Écosse ne serait pas juste. Le système judiciaire écossais dispose de sauvegardes générales pour garantir l'impartialité du procès. Ces garanties que la Libye elle-même avait alors acceptées, avaient été précisées dans une lettre adressée au Secrétaire général par le Gouvernement britannique au mois de septembre 1993. Néanmoins, pour donner de nouvelles assurances, je rappellerai l'offre qu'a faite le Secrétaire aux affaires étrangères britannique, la semaine dernière. Le Royaume-Uni serait disposé à prendre des dispositions spéciales en vue de permettre à des observateurs internationaux de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine ou de toute autre instance semblable, d'assister au jugement en Écosse pour contrôler son impartialité. D'autres arrangements seraient en outre prévus pour leur permettre notamment d'avoir quotidiennement accès aux accusés, si ces derniers le souhaitent.

Cette offre est la preuve de notre désir sincère de sortir de cette impasse et de faire preuve de souplesse dans le cadre des paramètres définis par le Conseil de sécurité en vue d'atteindre ces objectifs. Il reste au Gouvernement libyen à assumer ses responsabilités et à respecter les décisions du Conseil de sécurité dans leur intégralité.

M. Burleigh (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des États-Unis, je souhaite exercer mon droit de réponse après la déclaration qu'a prononcée le représentant de la Libye devant l'Assemblée générale plus tôt aujourd'hui.

Le représentant de la Libye a cité mon pays à maintes reprises et à plusieurs occasions, de manière tout à fait gratuite. Cependant, j'aimerais relever un seul des points qu'il a soulevés : le refus de la Libye de se conformer au désir de la communauté internationale qui demande justice pour les victimes des attentats à la bombe des avions de la Pan Am et d'UTA. À cet égard, je voudrais citer un extrait de la déclaration prononcée par la Secrétaire d'État lors de la réunion ministérielle du Conseil de sécurité qui a eu lieu jeudi dernier, dans laquelle elle disait que nous devons

«rejeter la culture de l'impunité qui a protégé les coupables d'atteintes graves aux droits de l'homme ou de l'exportation de la terreur vers d'autres pays. À cet égard, il ne peut y avoir de compromis avec la Libye lorsqu'il s'agit de terrorisme.» (*S/PV.3819, p. 31*)

La déclaration prononcée aujourd'hui par le chef de la délégation libyenne est un nouvel exemple des tentatives

constantes de la Libye de contourner ses obligations internationales en en faisant un sujet de discorde entre États. Il ne s'agit pas d'un différend entre des États; il s'agit des obligations de la Libye à l'égard de la communauté internationale. Il ne saurait y avoir de négociation entre la Libye et le Conseil de sécurité concernant le respect des obligations prescrites par le Chapitre VII de la Charte. Le refus du Gouvernement libyen d'honorer ses obligations démontre amplement combien il méprise les Nations Unies et c'est ce Gouvernement et non pas le Conseil de sécurité qui porte la responsabilité du sort du peuple libyen. Le Gouvernement libyen sait que pour mettre fin aux sanctions, il doit se conformer rigoureusement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En faire moins, revient à insulter la mémoire de ceux qui ont trouvé la mort d'une manière si tragique et à refuser aux familles des victimes le droit à la justice.

M. Muntasser (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai demandé à prendre la parole pour répondre aux déclarations que viennent de faire les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis concernant les faits irréfutables mentionnés dans la déclaration qu'a prononcée le chef de la délégation de mon pays, ce matin à l'Assemblée, au sujet de l'affaire de Lockerbie.

Je voudrais d'abord rappeler que ces deux délégations, celles des États-Unis et du Royaume-Uni, n'ont pu réfuter aucun des faits contenus dans notre déclaration. Elles n'ont pas pu répondre aux questions que nous avons posées, ce qui témoigne en soi de leur arrogance et du caractère incorrect de leur position.

Deuxièmement, ces deux représentants ont nié qu'il existe un différend entre la Libye d'un côté et les États-Unis et le Royaume-Uni de l'autre. Ils prétendent aussi qu'il s'agit d'un différend entre la Libye et le Conseil de sécurité. Pour prouver l'invalidité de cette affirmation, je me contenterai de rappeler que les débats du Conseil de sécurité du 10 juin, qui étaient consacrés à l'examen des sanctions imposées à la Libye, ont été animés. Ils ont duré plus de deux heures et le différend était entre ces deux pays et le reste des membres du Conseil. La Libye n'étant pas membre du Conseil, elle n'avait pas été appelée à y participer; ni la Libye, ni d'autres pays d'ailleurs n'avaient été invités. Tous les membres du Conseil étaient d'un côté et les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni de l'autre. Les membres du Conseil de sécurité avec lesquels nous sommes entrés en contact nous disent également qu'il n'y a pas de différend avec le Conseil de sécurité mais plutôt avec les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans ce contexte, et pour démontrer la validité de ce que j'avance et la caractère

incorrect de leurs affirmations, j'aimerais rappeler ce qui s'est passé à la réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique qui s'est tenue le 25 septembre 1997, lorsque S. E. M. Mugabe, Président du Zimbabwe et Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a déclaré qu'il était nécessaire

«de trouver une solution au différend entre la Libye, les États-Unis et le Royaume-Uni au sujet de la tragédie de Lockerbie. ... Maintenant que la Libye a accepté que les deux accusés libyens soient jugés selon le droit écossais, par des juges écossais et dans un pays tiers ou à la Cour internationale de Justice, nous estimons que le Conseil devrait examiner sérieusement cette offre afin que cette affaire puisse avancer.» (*S/PV.3819 p. 4*)

Tous les autres États membres du Conseil de sécurité ont approuvé la déclaration du Président Mugabe et les deux seuls pays à la rejeter étaient les États-Unis et le Royaume-Uni. Pouvons-nous, après tout cela, affirmer qu'il y a un différend entre la Libye et le Conseil de sécurité? Bien sûr que non. Le Conseil de sécurité, conformément à la Charte, agit au nom des États Membres et non pas au nom des États-Unis et du Royaume-Uni. Le Conseil doit exprimer la volonté de la communauté internationale et non celle de ces deux pays, qui, malheureusement, sont membres permanents, disposent du droit de veto et empêchent le Conseil de sécurité de donner pleinement suite à la volonté internationale.

Les États-Unis et le Royaume-Uni affirment que leur refus d'un procès ayant lieu dans un pays neutre se fonde sur le fait que le droit en vigueur dans leurs pays ne le permet pas. En même temps, ils exigent des autres pays qu'ils extradent leurs propres citoyens chez eux aux fins de jugement. Ne savent-ils pas qu'il y a dans ces pays des lois nationales qui empêchent l'extradition de leurs citoyens dans ces deux pays? Pensent-ils que leurs lois nationales sont supérieures aux autres législations nationales?

Le représentant des États-Unis a parlé de terrorisme. Si je devais établir la liste de tous les actes terroristes commis par ce pays dans le monde entier, il me serait impossible de le faire dans les 10 minutes qui me sont imparties. Qu'il me suffise de rappeler à la communauté internationale un événement bien connu : les États-Unis ont, à plusieurs reprises, perpétré des actes graves contre mon pays, en utilisant leurs forces maritimes et aériennes. Le plus horrible de ces actes a été le raid aérien brutal auquel ils se sont livrés, la nuit du 15 avril 1986, contre le Président de mon pays, contre son bureau et contre des zones

résidentielles, à Tripoli et à Benghazi. Des dizaines de femmes, d'enfants et de personnes âgées ont été tués dans leur sommeil.

Les États-Unis ne peuvent fournir la moindre preuve de ce qu'ils appellent le terrorisme libyen, alors que la Libye dispose de dizaines de témoignages et de preuves

d'actes terroristes commis par les Américains contre elle. Le cas du raid de la nuit du 15 avril 1986 ne repose pas sur un simple soupçon, comme dans le cas des États-Unis à l'égard de deux citoyens libyens, mais est une cruelle réalité dont les effets subsistent sous forme de tombes et de bâtiments en ruines. Les traces des bombes et des roquettes sont toujours présentes.

La séance est levée à 18 h 25.